

VILLE DE
BRUYERES



DEPARTEMENT DES VOSGES
VILLE DE BRUYERES

Direction des Services
Techniques

Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics

- ***Diagnostics des voies et espaces publics***
- ***Planning prévisionnel des travaux et des investissements***

PREAMBULE

- Ce document a pour but de synthétiser la démarche et les actions engagées par la ville de Bruyères pour la prise en compte des contraintes d'accessibilité sur la voirie et les espaces publics dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 Février 2005, de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 Décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007 modifié le 18 septembre 2012
- Au travers de l'élaboration du **Plan de Mise en Accessibilité la ville de Bruyères** a souhaité affirmer sa volonté d'agir en faveur d'un développement urbain durable, socialement viable dans l'équité et l'intérêt commun, en s'investissant dans l'autonomie des personnes handicapées.
- Cette démarche volontariste a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de son territoire à tous.
 - Accessibilité géographique
 - Accessibilité physique
 - Accessibilité sociale

SOMMAIRE

1- Les Enjeux	4
2- Le Comité de pilotage et d'échange l'accessibilité.....	5
3- La ville de Bruyères	6
a. Présentation de la Ville.....	6
b. Le patrimoine culturel et architectural.....	7
c. Carte de la Ville.....	9
d. Vue aérienne.....	10
4- Etude et avant projet.....	11
a. Définition et propositions démarches	11
b. Diagnostic préalable.....	12
- Définition	12
- Les principaux secteurs de la ville	13
- Les places de stationnement pour personnes handicapées	14
- Hiérarchisation des voies (plan de circulation).....	15
- Arrêt de bus	16
c. Sélection des voies	17
d. Synthèse du diagnostic des rues.....	19
e. Voirie non intégrée au plan	20
5- Le plan de mise en accessibilité	21
a. Descriptif et diagnostic des rues du plan de mise en accessibilité.....	21
b. Estimation sommaire des aménagements	60
c. Planning prévisionnel des travaux et des investissements	64
6- Evolution du plan de mise en accessibilité.....	65

1 - Enjeux

- **A qui s'adresse la notion d'accessibilité ?**

L'accessibilité s'adresse en premier lieu :

«Aux personnes, qui atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive) rencontrent des difficultés pour se déplacer».

Toutefois, cette notion d'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en situation d'handicap au sens strict du terme, mais intéresse toute personne qui, a un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- . permanente (vieillesse, ...)
- . temporaire (grossesse, accident, ...)
- . de circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants, groupe, livraison...)

- **Quels sont les enjeux ?**

Les enjeux de l'accessibilité sont donc considérables et vont bien au-delà de la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées.

En effet, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie des mesures d'amélioration de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public.

Le vieillissement de la population est un des points qui illustre le mieux cette situation.

Par ailleurs, la qualité d'usage pour tous et le rétablissement de la chaîne de déplacement permet une meilleure insertion sociale des personnes ayant des difficultés pour se déplacer en améliorant les conditions d'accès à certains secteurs et équipements, et renforçant donc le caractère vivable et équitable du milieu urbain.

De même, un espace public avec des aménagements de qualité, sécurisés et accessibles constitue un levier d'action pour favoriser la marche à pied et contribuer également à favoriser le volet environnemental de la Charte pour l'Environnement en diminuant d'autant l'utilisation des véhicules et les émissions de CO2

2 – Le Comité de pilotage et d'échange l'accessibilité

- Ce comité de pilotage est instauré dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants (article 9 de la loi n° 2015-988 du 5 août 2015). Il a pour mission de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et intervient sur le recensement des logements accessibles. Ce comité est aussi force de proposition : il établit un rapport annuel présenté devant le Conseil Municipal.

- **Ce comité de pilotage est composé de :**

- Monsieur Yves BONJEAN, Maire,
- Monsieur Denis MASY
- Monsieur Philippe GERMAIN,
- Monsieur Joseph MORIN,
- Madame Delphine GREVISSE,
- Madame Marie-José DIDIER,
- Monsieur Jean-Paul MENIA,
- Monsieur Daniel RUZZIER,
- Monsieur Pascal SONRIER,
- Madame Sylvie VALENCE,
- Madame Stéphanie SANCHEZ,

Elus issus du conseil municipal

3 – La ville de Bruyères

a – Présentation de la ville



Caractéristique d'un bourg-centre, les principaux **services et équipements publics** sont implantés sur son territoire : Gendarmerie, Trésor Public, Education Nationale (deux lycées d'enseignement général et professionnel, deux collèges, deux écoles maternelles, trois écoles élémentaires), centre d'exploitation principale, mission locale pour l'emploi, pôle multi-accueil pour la petite enfance (Crèche, Garderie), foyer-logement et maisons de retraite, espaces culturels (salle des fêtes, maison des associations, bibliothèque, Musée Henri Mathieu) et sportif (terrain de foot, trois terrains multisports, piscine, salle polyvalente, salle multi activités)

Présentation sommaire de Bruyères



3 – *La ville de Bruyères*

b – Le patrimoine culturel et architectural



A deux pas du centre ville, sur la montagne de l'Helledraye, le circuit des fourmis aménagé autour de la compréhension de cet insecte et de l'environnement en général est un lieu de promenade remarquable pour toute la famille. Les fourmis y sont légions et certains spécimens en bois, en résine ou en métal mesurent près de deux mètres.



Culminant à 601 m d'altitudes, l'Avison constitue un lieu de promenade privilégié au sein d'une végétation luxuriante. Montagne emblématique de la région, elle est surmontée du Mirador qui vous offre un panorama remarquable à 360° sur les villages, les vallées et les montagnes alentours...





Vous les découvrez en quittant Bruyères pour Saint-Dié des Vosges, via Bruvelieures dans un écrin de verdure tapissé d'arbres résineux et feuillus, sous le massif du même nom portant des chemins et des roches gréseuses.

Les étangs de Pointhaie sont devenus la plaque tournante du développement touristique de Bruyères, c'est aussi l'articulation entre l'Avison, le massif de Pointhaie, le camping de la Croix Sapin.

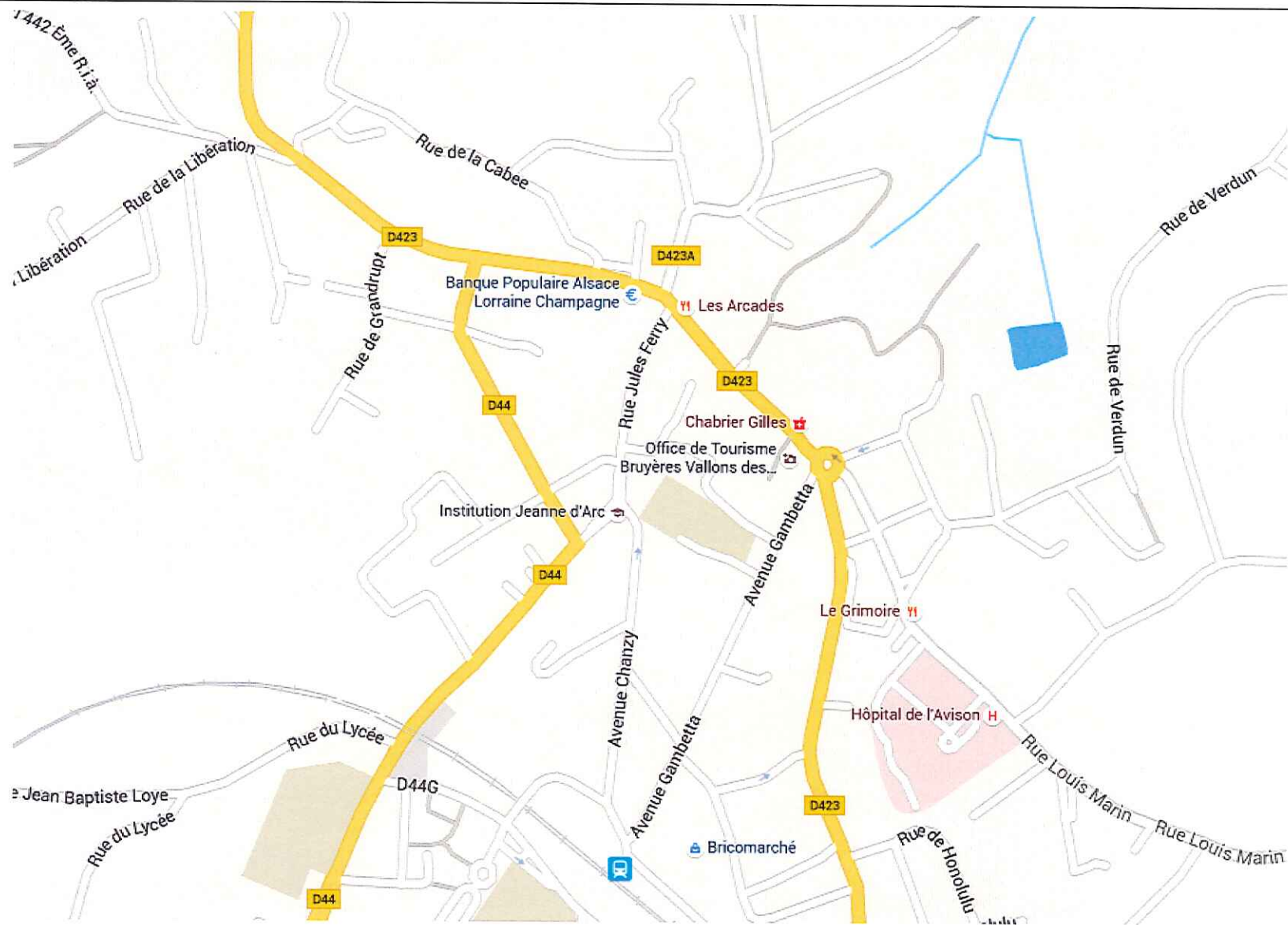
Un lieu à découvrir pour les touristes en quête d'un bonheur paisible

Le Musée HENRI MATHIEU dévoile les thèmes des arts populaires lorrains et français. Découverte et présentation du patrimoine par une sélection d'objets rares et caractéristiques commentés par des passionnés.



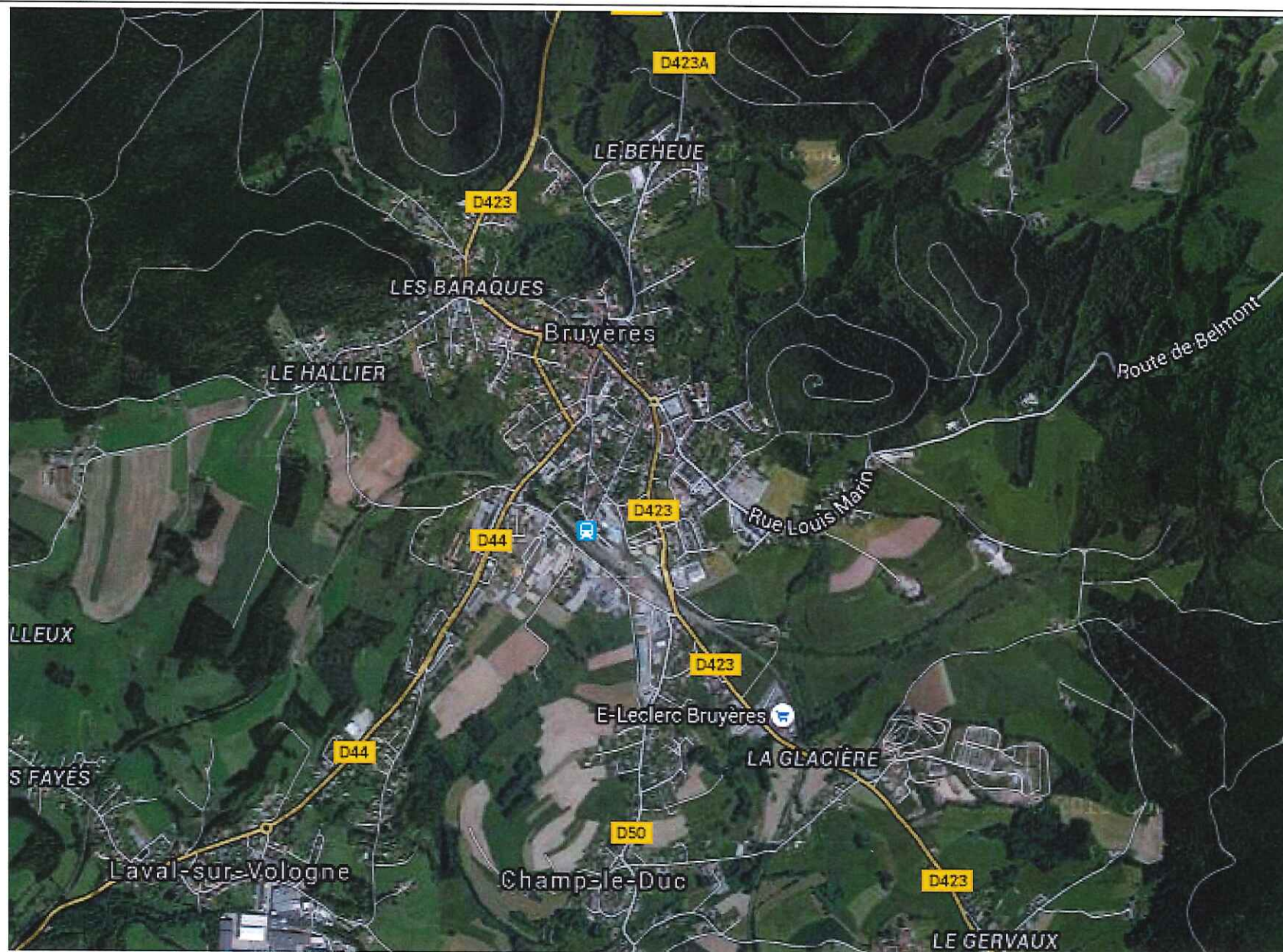
3 – La ville de Bruyères

c – Carte de la ville



3 – La ville de Bruyères

d – Vue aérienne

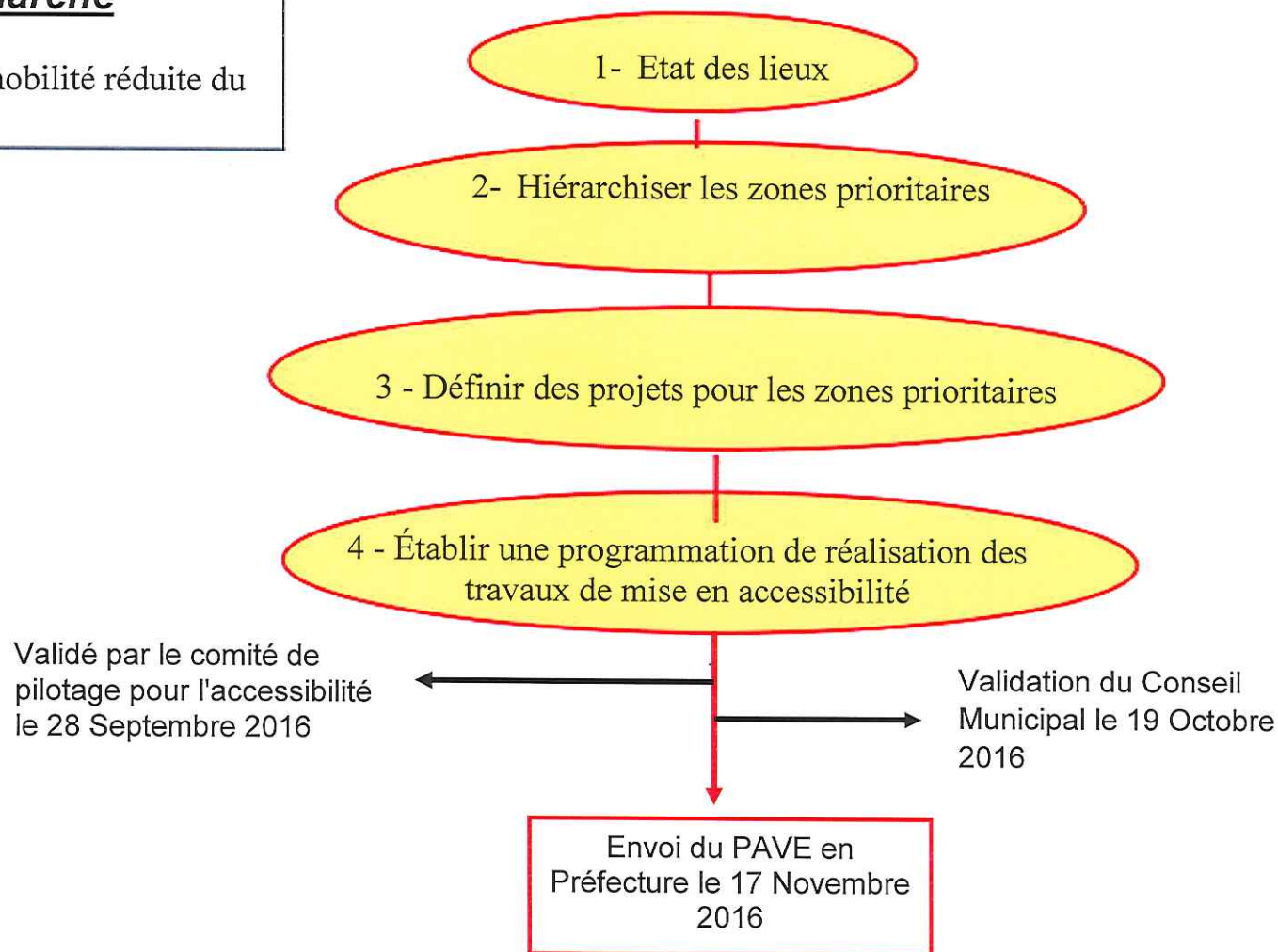


4 – Etude et Projet

a – Définition et proposition de démarches

Proposition de démarche

validée au Comité de Pilotage
pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du
15 Mai 2015



4 – Etude et Projet

b – Diagnostic préalable

Définition

Les objectifs du diagnostic préalable sont :

- faire un état des lieux du fonctionnement global du territoire,
- mettre en évidence les zones accessibles et inaccessibles,
- définir des priorités en matière d'accessibilité comme première ébauche d'un plan de mise en accessibilité communale.

Pour analyser le fonctionnement de la commune, les quartiers sont caractérisés en **zones homogènes** ; le bâti, les parcelles, les espaces publics, la voirie et les espaces verts font dès lors, l'objet d'une description systématique.

Ces zones sont **qualifiées en terme d'accessibilité** selon tous les modes de véhicules et de transport en commun, y compris vélos et du mode piéton : sont déterminées l'existence d'une desserte ainsi que la qualité (en terme d'usage et de sécurité) de l'accessibilité par mode.

Cette analyse permet la production de cartes illustrant :

- le fonctionnement du territoire : les zones, les flux internes et traversant,
- les zones de la commune concentrant des bâtiments publics et/ou au croisement de nombreux cheminements, qui présentent des contraintes d'accessibilité.

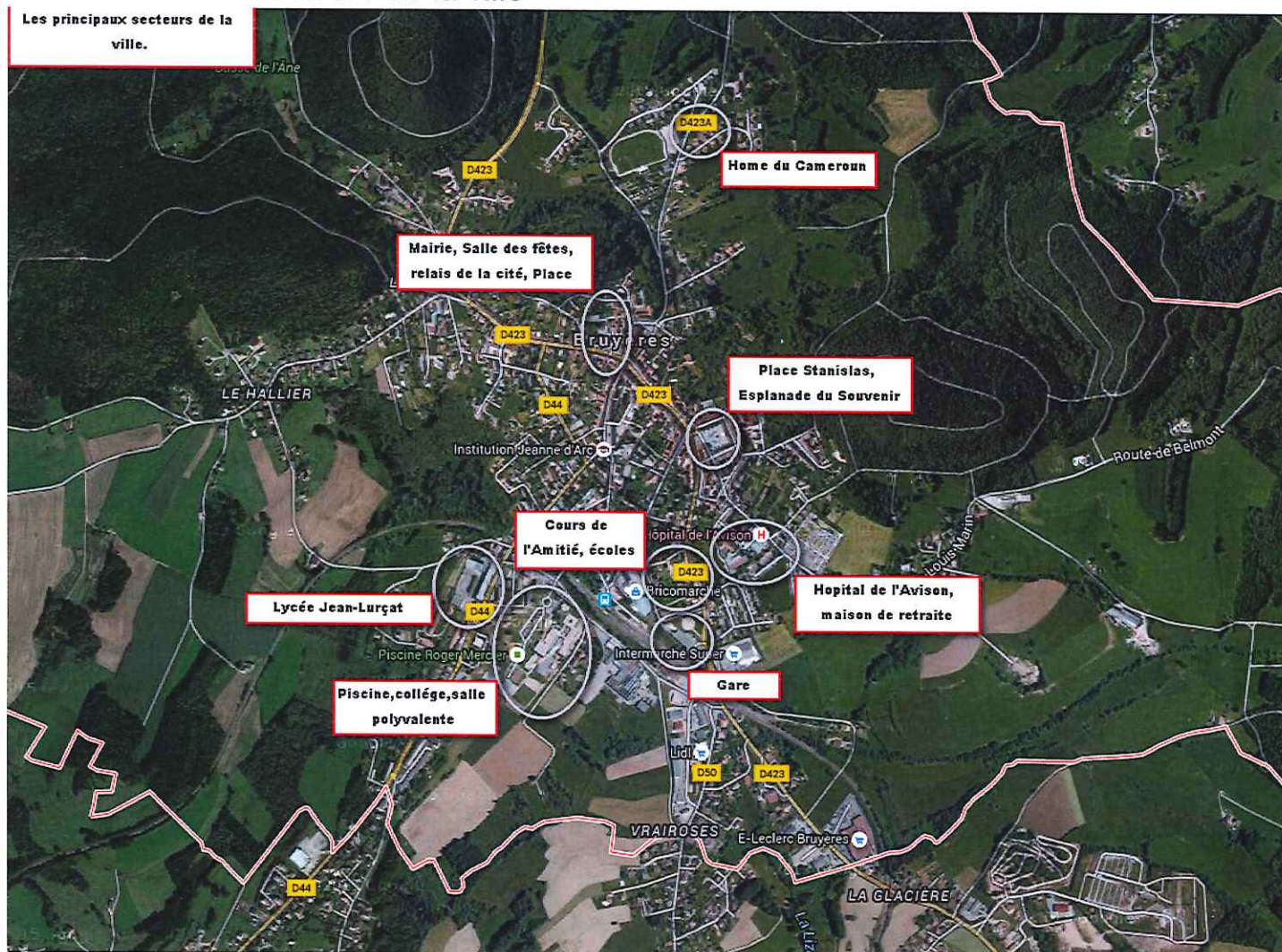
Les cartes et analyses permettront à la commune de définir les zones prioritaires à analyser et à aménager, si elles ne sont pas déjà prédéterminées, car liées à un projet futur ou en cours. Les différentes données recueillies à ce stade de l'étude permettront de qualifier les contraintes et les besoins aux entrées et sorties des sites choisis.

4 – Etude et Projet

b – Diagnostic préalable

Les principaux secteurs de la ville

Le plan de mise en accessibilité met en évidence les chaînes de déplacement afin d'assurer les continuités de cheminement entre les différents secteurs de la ville



4 – Etude et Projet

b – Diagnostic préalable

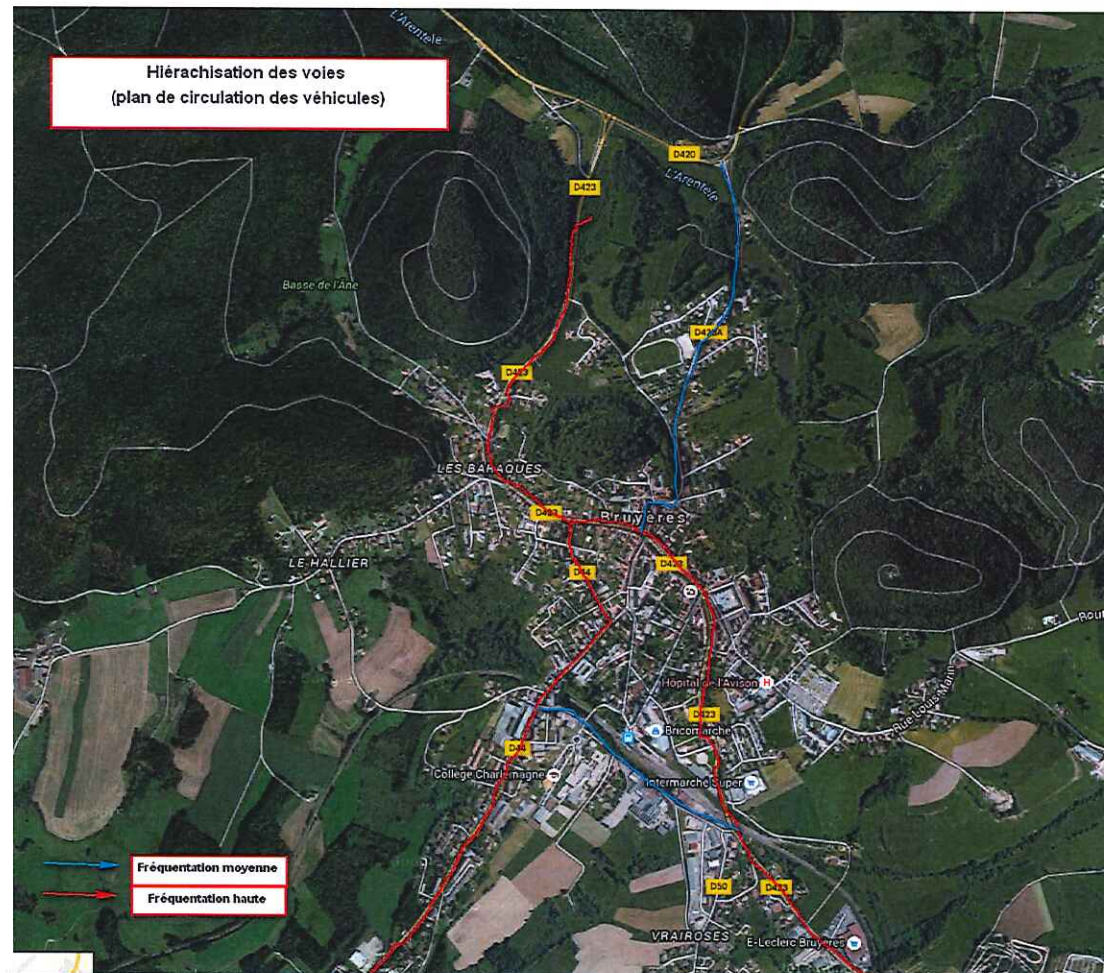


**Places de
stationnement pour
personnes
handicapées**

4 – Etude et Projet

b – Diagnostic préalable

Hierarchisation des voies (plan de circulation des véhicules)



4 – Etude et Projet

b – Diagnostic préalable

Arrêts de bus

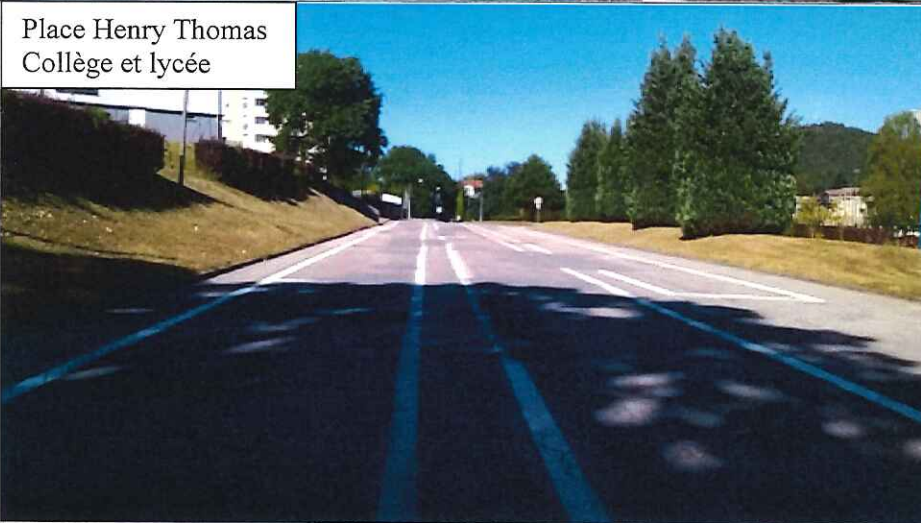
Rond point Marcel Bigeard



Avenue Chanzy
Ecole Jules-Ferry



Place Henry Thomas
Collège et lycée



Avenue Chanzy
Ecole Jean-Rostand



4 – Etude et Projet

c – Sélection des voies

- **Le choix des voies sélectionnées pour le diagnostic s'est effectué suivant les critères suivants :**

- Les liaisons entre les différents secteurs ou bâtiments publics
- La présence d'établissements recevant du public (commercial ou de service)
- La présence d'écoles
- La proximité d'espaces culturels, naturels ou de détente
- L'accès au patrimoine
- La topographie

- **Trois acceptions de l'accessibilité ont été retenues:**

- Géographique : il s'agit de l'accessibilité aux différents secteurs ou quartiers de la ville.
- Physique : il s'agit de l'accessibilité des personnes présentant des handicaps différents :moteur, sensoriel ou cognitif.
- Sociale : l'accessibilité sociale varie selon les difficultés financières, de communication ou culturelles, que l'on peut avoir.

- **Méthodologie**

- Les voies et espaces publics sélectionnés sont parcourus, chaque contrainte rencontrée est répertoriée et photographiée
- Le diagnostic d'une rue porte sur le cheminement dans son intégralité et sur les deux trottoirs
- Nous avons tenu compte de la largeur du cheminement, de la pente, des dévers, de la présence d'obstacles (mobilier urbains, grilles, trous, état du revêtement, poteaux...), des ressauts (bordures de trottoir par exemple), de la signalisation, des passages piétons, des arrêts de bus.

Seul l'éclairage n'a pas été mesuré ; un projet pluriannuel de remplacement de luminaires sur la commune est à l'étude pour réalisation

- Une estimation pour des travaux d'aménagements est réalisée
- Des tableaux de bords concernant les rues et les travaux sont édifiés

4 – Etude et Projet

c – Sélection des voies Proposition validée par le Comité du 15 Mai 2015

Fiche n°	Rues / Avenues	Niveau Priorité
1	Avenue du Cameroun	1
2	Esplanade souvenir - Rond point	1
3	Place Jean-Jaurès	1
4	Rue Charlemagne (de Rue Chanzy à SNCF)	1
5	Rue Charlemagne et rue des Résistants	1
6	Rue du Général de Gaulle	1
7	Rue de l'hôpital jusqu'à la maison de retraite rue Louis Marin	1
8	Parking Relais de la Cité	1
9	Rue Jean Lurçat et rue Mignonne	1
10	Rue Léopold	1
11	Cours de l'amitié	2
12	Parking Eglise	2
13	Place Stanislas et pourtour	2
14	Rue Joffre	2
15	Route Gérardmer et rond-point Leclerc	2
16	Rue Jules Ferry	2
17	Rue de la 36ème Division	2
18	Rue Chanzy et parking Crèche	2

Fiche n°	Rues / Avenues	Niveau Priorité
19	Rue des Déportés	3
20	Rue du Haut de la Ville et Place d'Oron	3
21	Avenue Gambetta et parking gare	3
22	Rue Abel Ferry et rue Honolulu	3
23	Parking Poste	3
24	Parking Tilleul et Tomosu	3
25	Rue de Verdun	3
26	Rue du Fraisne	3
27	Rue Vielsalm	3
28	Avenue de Lattre	3
29	Rue Curie	4

4 – Etude et Projet

d – Synthèse du diagnostic des rues

- Suite à ces diagnostics des solutions d'amélioration sont proposées
- Les contraintes fréquemment rencontrées sont :
 - les passages piétons non conformes (Bandes d'éveil à vigilance absentes, bordures non abaissées).
 - largeur du cheminement inférieure à 1,40m.
 - revêtement du cheminement en mauvais état.
 - absence de signalétique.
 - mobilier urbain non conforme et placé dans le cheminement (Bornes, potelets, barrières, jardinières, poteaux, poubelles, signalisation...).
 - Obstacles sur l'emprise du cheminement (terrasses, étals des commerçants, portiques, panneaux publicitaires et enseignes, coffrets EDF/GDF, bornes à incendie....)
- Au cours de ce diagnostic nous avons observé que de nombreuses automobiles sont stationnées sur le trottoir.

4 – Etude et Projet

e – Voirie non intégrée au plan

Les côtés de voirie (I: impair ou P: pair) ou les voies entières ne sont pas intégrées dans le plan de mise en accessibilité principalement pour les raisons suivantes :

- Le côté opposé de la voirie est privilégié
- Ne s'inscrit pas dans une chaîne de déplacement
- Ne dessert pas de services ou d'équipements publics
- Contournement possible
- Dispositif de compensation existant (places de stationnement et/ou arrêt de bus à proximité par exemple)
- Dénivelé important
- Largeur de voirie insuffisante
- Coûts d'aménagement élevés

Rues non intégrées dans le pave

Rue de la Libération (projet en cours)
Rue de la 442^{ème} Division (projet en cours)
Place Henry Thomas (projet en cours)

Rue de la Lizerne
Rue de l'Avison
Rue Jean-Yves Cousteau
Rue Jean Baptiste Loye
Rue du Lycée
Rue des Petites Fées
Rue des Grandes Fées
Rue des Fais
Rue de la Croix Sapin
Rue Louis Marin à partir de la maison de retraite intercommunale

Lotissements :

Gai Logis (projet en cours)

Bel Air
Beheue
Vert Coteau
Honolulu
Secteur Vosgelis (rue Allendé, rue Pasteur, ...) partenariat avec la commune en cours.

5 – Plan de mise en accessibilité

a – Descriptif et diagnostic des rues du plan

 **Voir fiches diagnostics.**

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

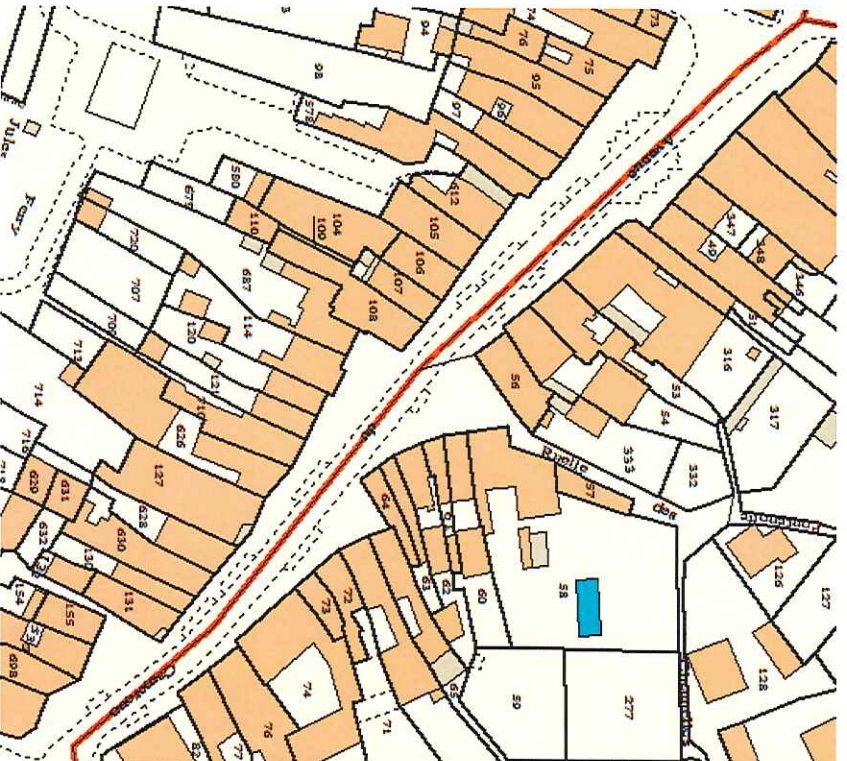
Niveau de conformité : 2

Niveau de priorité : 1

- Etat trottoirs : pavés OK
- Nombre de passages piétons : 5
- Nombre de passages piétons non conforme : 5
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2 feux , 2 apostrophe , 2 Ex. OT, 2 Chabrier , 2 rond point
- Nombre de passage piétons à créer dans son intégralité : 1 Accès Cours de l'Amitié par le porche.
- Obstacle à déplacer ou modifier : bacs à fleur Anthony à repositionner / 5 réverbères au milieu du trottoir avec 1,20 m de passage
- Nombre de place de parking handicapé : 1 (top immo)
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes : 1 (bateaux)
- Nombre de potelets à installer : 24
- Nombre de bancs existants : 5

➤ **Remarque :**

Bateau (attitude) pas conforme pente décalée d'un coté à l'autre / tour pavé fontaine à mettre au niveau du trottoir





DIAGNOSTIC : Esplanade souvent - Rond point

2

Niveau de conformité : 2

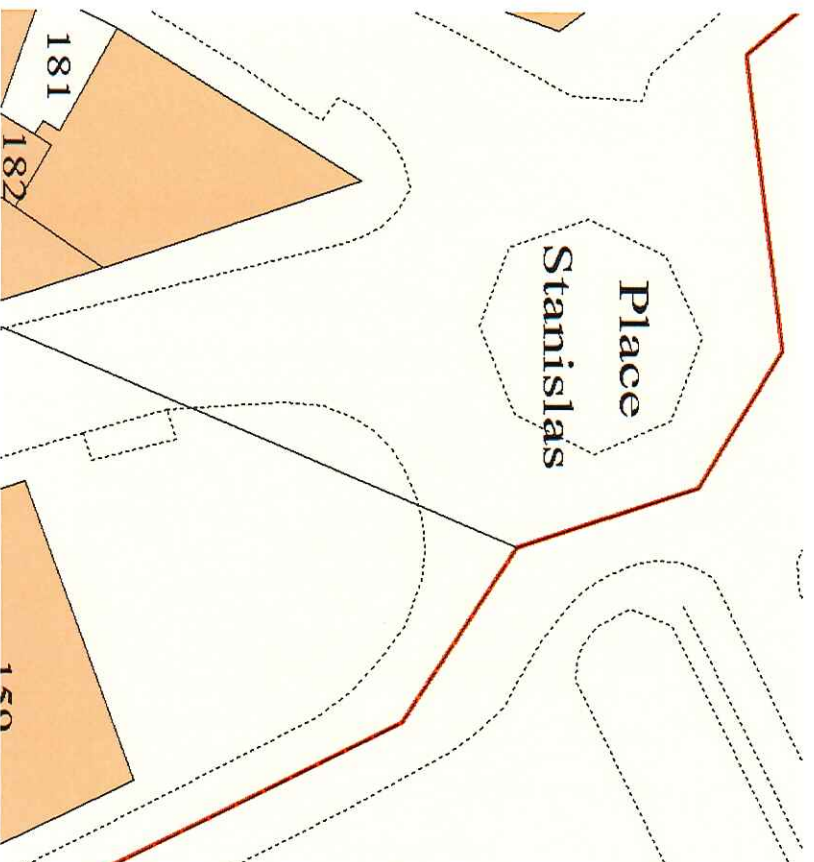
Niveau de priorité : 1

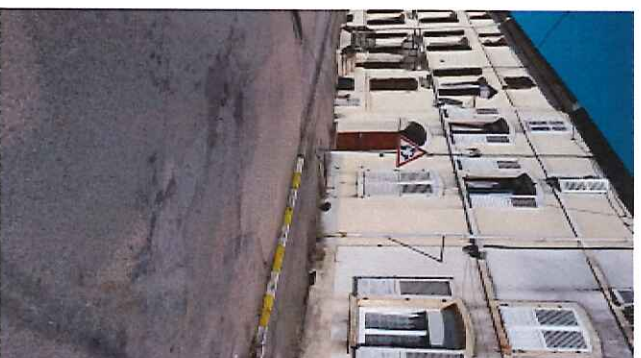
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé + pavés OK
- Obstacle à déplacer ou modifier : 32 plots sphériques + potelets périphériques (hauteurs)
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 17 ml escalier
- Nombre de bancs existants : 1
- Mise aux normes arrêt de bus : 15ml

➤ **Remarque :**

Pavés tour regard télécom





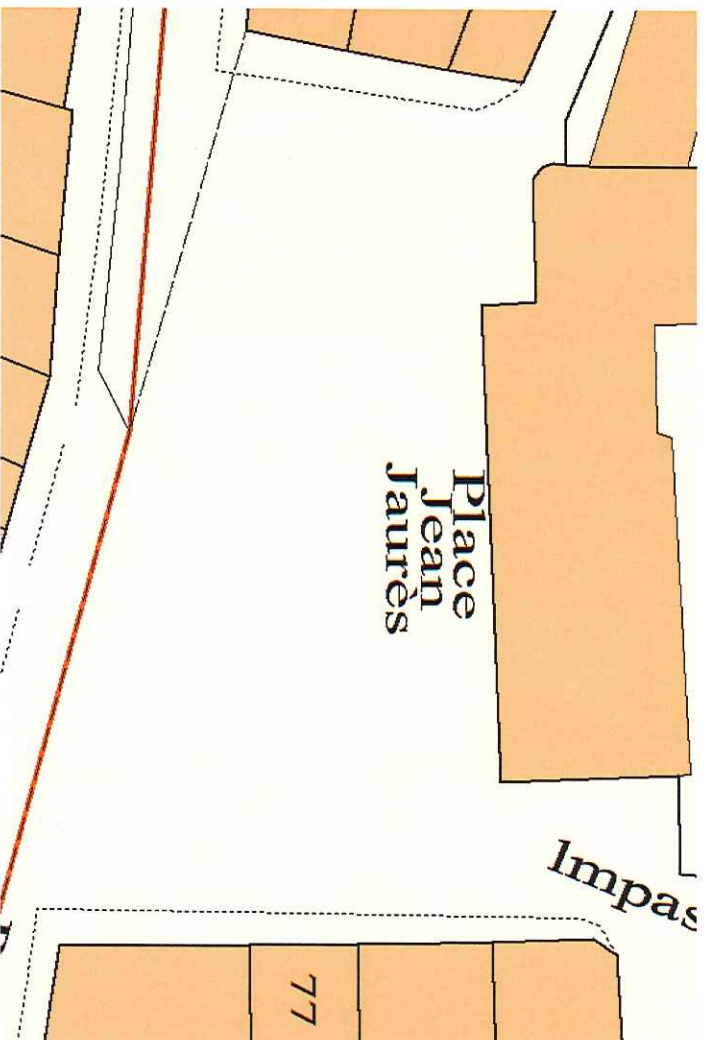
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

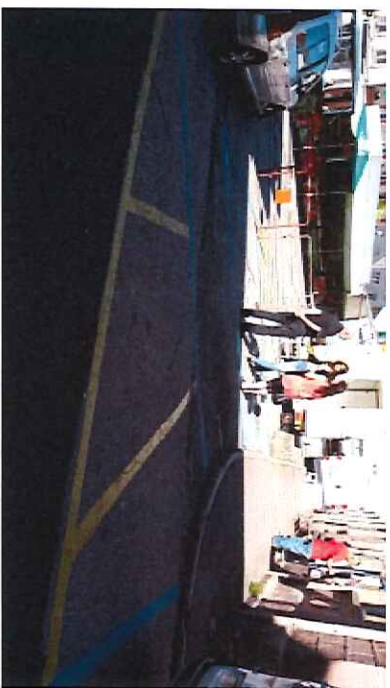
Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 1

- Etat trottoirs : bon
- Nombre de passages piétons : 0
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 2 (1 coté salle des fêtes et 1 coté boulangerie)
- Nombre de bateau à réaliser : 1 boîte aux lettres et 1 salle des fêtes
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 4
- Nombre de place de parking handicapé : 2
- Nombre et emplacement PH à metre aux normes : 1 (bateau)
- Nombre de potelets à installer : 8
- Nombre de bancs existants : 2

➤ **Remarque :**

- Bateau à prolonger devant boîte aux lettres pour place handicapé.
- Obstacle à déplacer ou modifier : Pylône EDF angle rue Léopold.





DIAGNOSTIC : Rue Charlemagne
(rue Chanzv à pont SNCF)

4

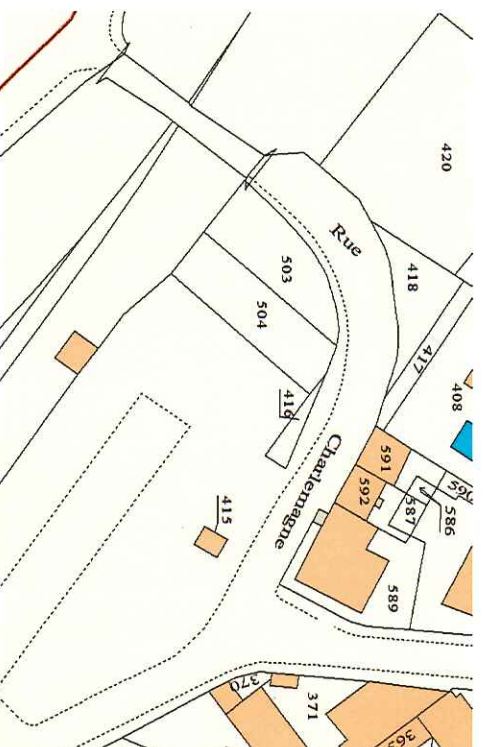
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : largeur et structure non conforme.
- Nombre de passages piétons : 1
- Nombre de passages piétons non conforme : 1
- Nombre de bateau à réaliser : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2
- Nombre de potelets à installer : 4
- Nombre de passage piétons à créer dans son intégralité : 1 (Sortie du pont SNCF).

Niveau de conformité : 3
Niveau de priorité : 1

➤ **Remarque :**

Pont SNCF très dangereux pour piétons (écoles), projet en cours.
Création d'une aire de repos sur parcelle 503 et 504, à réfléchir.



DIAGNOSTIC : Rue Charlemagne et rue des Résistants

5

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

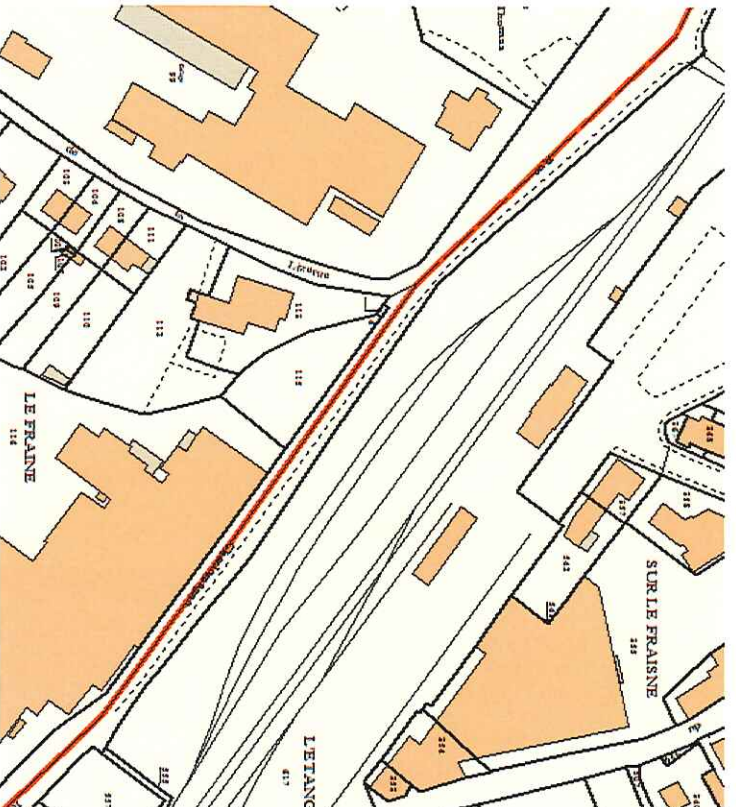
Niveau de conformité : 4

Niveau de priorité : 1

- Etat trottoirs : inexistant = DANGER sortie d'usine et collège.
- Nombre de passages piétons à créer en totalité : 4
- M² réfection trottoir : à réaliser dans son intégralité
- M1 Bordures à refaire : en totalité
- Obstacles à déplacer ou modifier : réverbères et poteau d'incendie.
- Nombre de bancs existants : 0
- Nombre de bancs à réaliser : 2

➤ **Remarque :**

Il est absolument nécessaire de créer un trottoir largeur 1,40m coté SNCF : projet en étude.



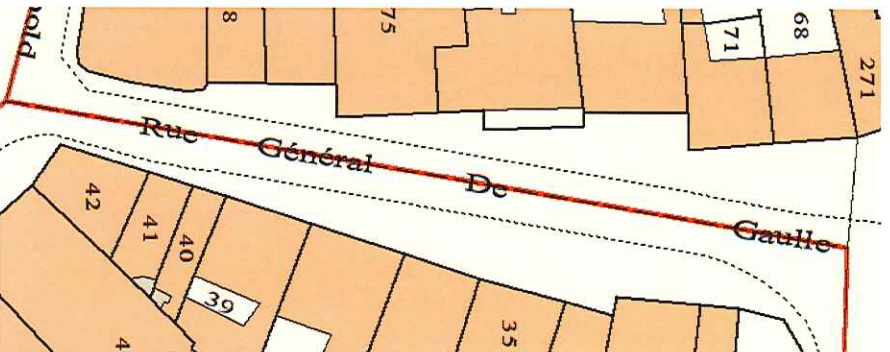
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 1

- Etat trottoirs : Enrobé côté pair très moyen - Côté impair pavés OK
- Nombre de passages piétons : 2
- Nombre de passages piétons à créer dans son intégralité : 2 (face à la mairie et accès Relais de la cité vers église).
- Nombre de passages piétons non conforme : 2
- Nombre bateau à réaliser : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 4
- M2 Réfection trottoir à réaliser : 5m2 devant chez Villemin
- Obstacle à déplacer ou modifier : cabine téléphonique
- Nombre de places de parking handicapé : 1
- Nombre de places de parking handicapé à réaliser : 0
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes : 1 = pas de bateau pour accéder au trottoir
- Nombre et position places parking à supprimer ou modifier : pointe bordures parking devant infirmières
- Nombre de bancs existants : 1
- Nombre de bancs à réaliser : 2 (fontaine)

➤ **Remarque :**

Cabine téléphonique au milieu trottoir, déplacer bac à fleur (Villemin), trappe accès cave Villemin dangereuse





**DIAGNOSTIC : Rue de l'hôpital
jusqu'à la maison de retraite rue Louis
Marin et accès cimetière.**

7

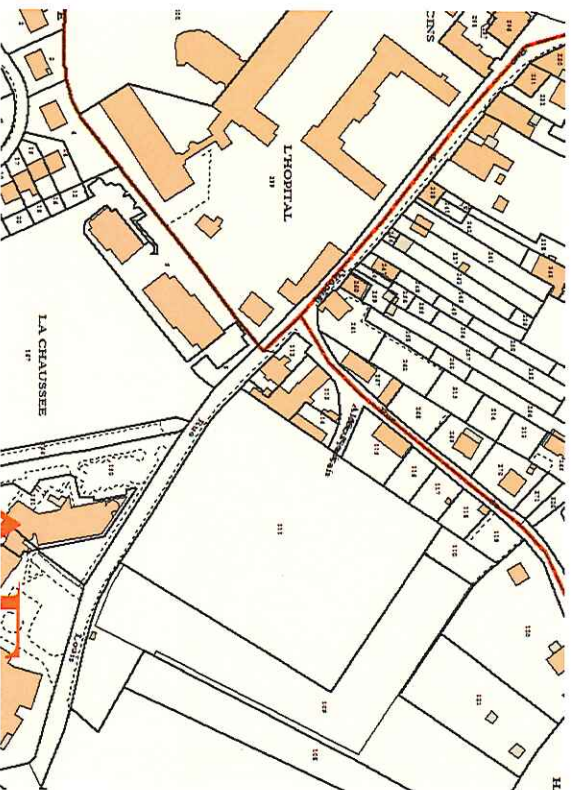
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

Niveau de conformité : 3
Niveau de priorité : 1

- Etat trottoirs : Enrobé moyen
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 1
- Nombre bateau à réaliser : 1
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2
- Nombre de passages piétons à créer dans son intégralité : 2=1 accès résidence de l'Avison, 1 départ rue de l'Avison vers le cimetière.
- M2 Réfection trottoir à réaliser : Trottoir face hôpital beaucoup de bateaux rapprochés, pourquoi ne pas mettre tout du même niveau bas
- Nombre de place de parking handicapé : 1
- Nombre de place de parking handicapé à réaliser : 1 cimetière le long du mur parcelle 112.
- Nombre de bancs existants : 2
- Nombre de bancs à réaliser : 1

➤ **Remarque :**

3 trappes accès caves en très mauvaise état, poubelles, 2 tampons télécom HS
Rue Louis Marin au-delà maison retraite = plus de trottoir.
Trottoir et bordures le long cimetière en très mauvais état.

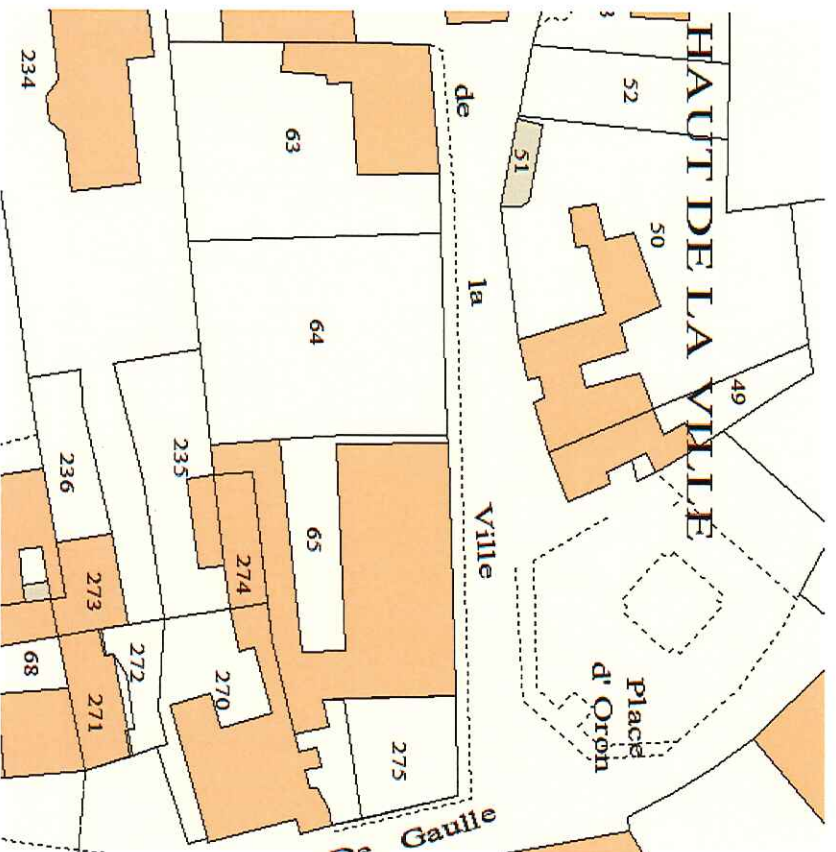




➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 1

- Etat : enrobé très moyen
- Nombre de place de parking handicapé à réaliser : 1
- Nombre de bancs à réaliser : 2



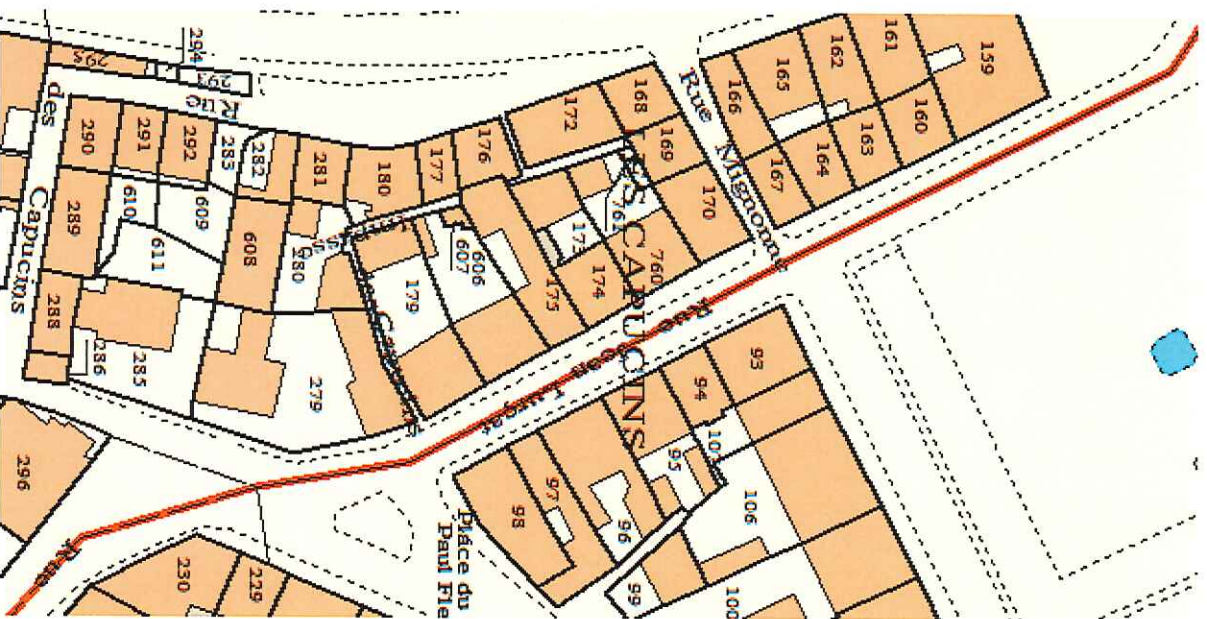
**DIAGNOSTIC : Rue J Lurcat et rue
Mignonne**

9

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Emrobé OK
- Nombre de passages piétons : 1
- Nombre de passages piétons à créer dans son intégralité : 2 (rue mignonne)
- Nombre de passages piétons non conforme : 1 (hatton)
- Nombre de bateau à réaliser : 1
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2
- Nombre de potelets à installer : 4

Niveau de conformité : 3
Niveau de priorité : 1



➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

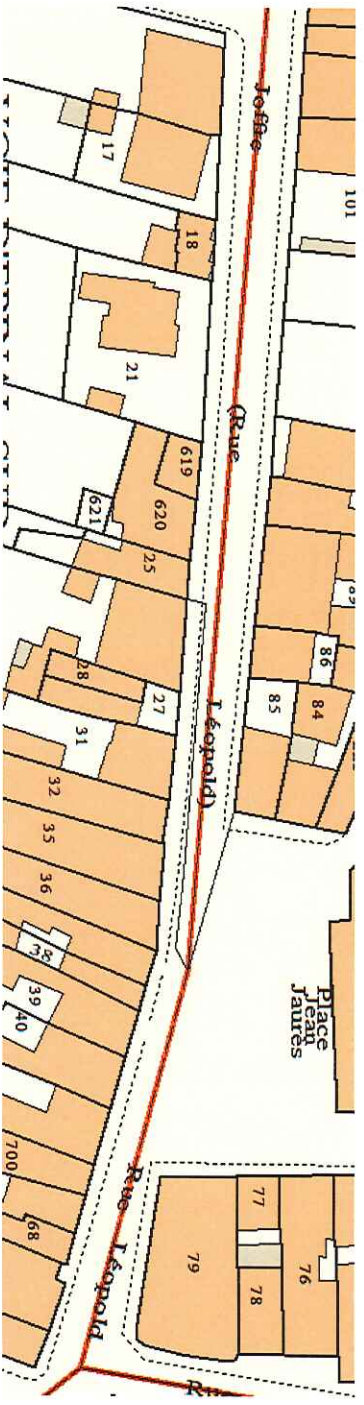
- Etat trottoirs : travaux (structure et enrobé) réalisés en 2015.
- Nombre de potelets à installer : 4

Niveau de conformité : 1

Niveau de priorité : 1

➤ **Remarque :**

Regard EP (feux) pavés à reposer.
Peinture sol à modifier.

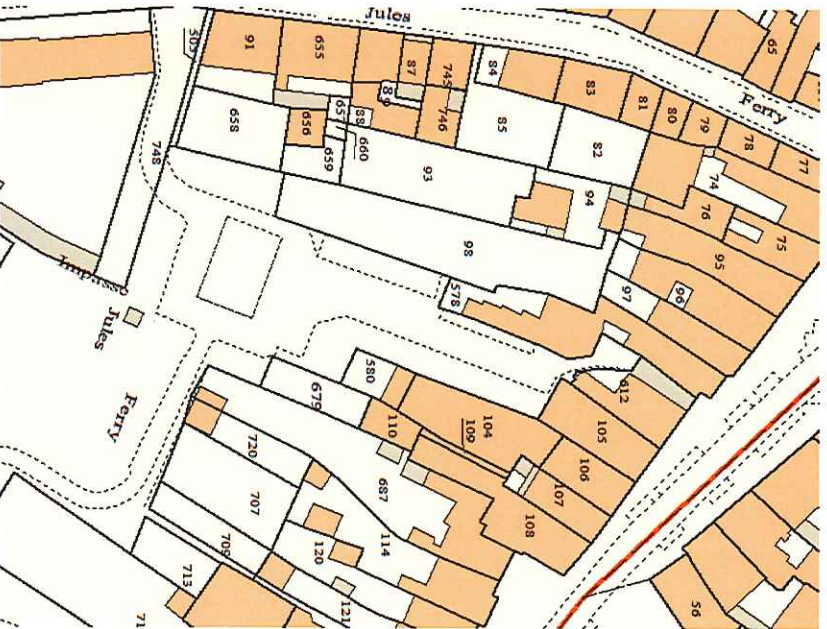


➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 2

- Etat trottoirs : OK
- Nombre de passages piétons : 2 dont 1 accès rue gambetta conforme
- Nombre de passages piétons non conforme : 1 accès J.Ferry non conforme (bateaux + bande podotactile)
- Nombre de bateau à réaliser : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2
- Obstacle à déplacer ou modifier : 0
- Nombre de place de parking handicapé : 3
- Nombre de place handicapé à réaliser : 0
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes : 1 entrée école.
- Nombre de bancs existants : 5
- Nombre de bancs à réaliser : 0

➤ **Remarque :** Place parking handicapé = pas de bateau pour accéder trottoir



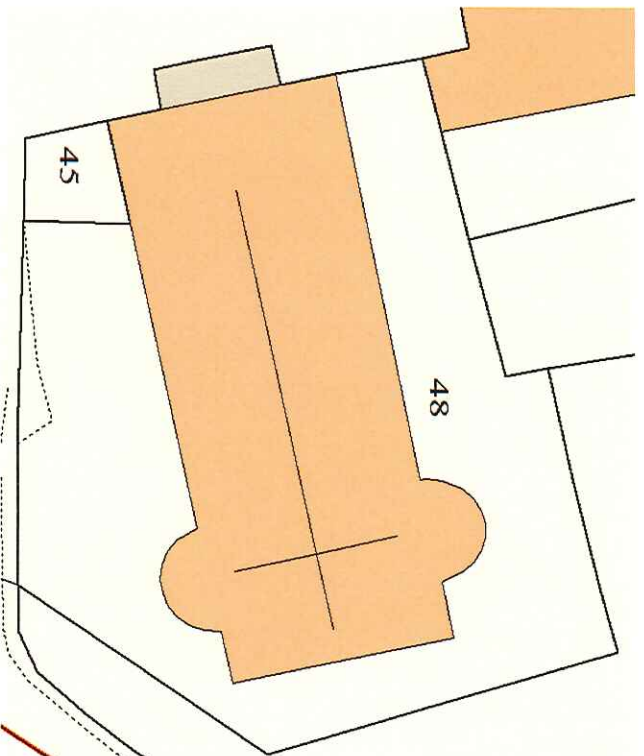
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé à vérifier
- Obstacle à déplacer ou modifier : Grille EP + enrobé à revoir
- Nombre de place de parking handicapé : 1 à déplacer entrée parking coté église.

Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 2

➤ **Remarque :**

Déplacer la poubelle à l'entrée.



➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

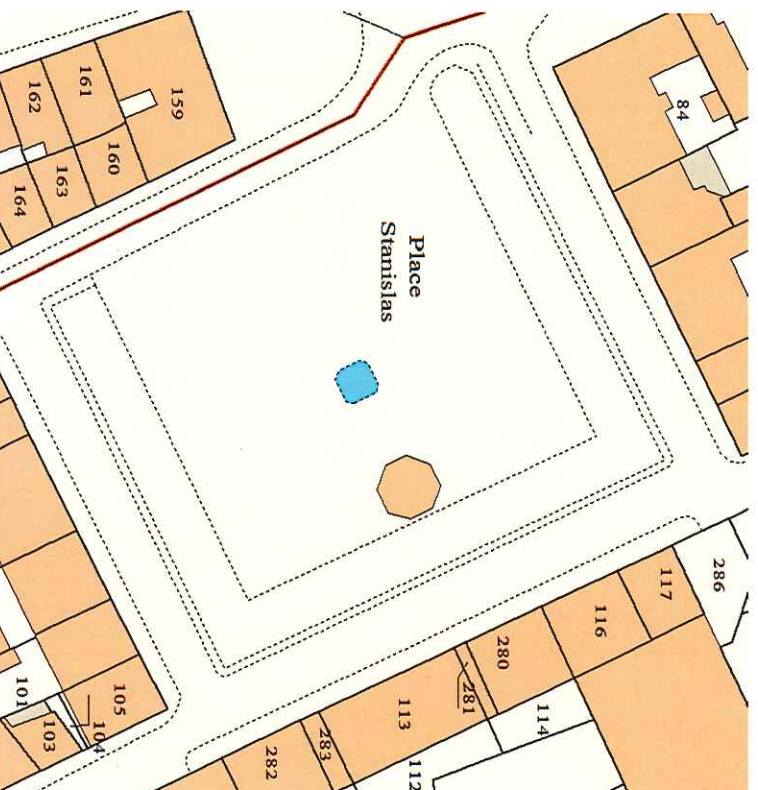
- Nombre de passages piétons : 2
- Nombre de passages piétons non conforme : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 4
- Etat trottoirs : entrobé OK sur parking, pourtour à revoir 50% (50m² + 30ml de bordures).
- Nombre de place de parking handicapé : 2
- Nombre de place de parking handicapé supplémentaire à réaliser : 2
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes : 2
- Nombre de passage piétons à créer dans son intégralité : 2
- Nombre de potelets à installer : 12
- Nombre de bancs existants : OK

Niveau de conformité : 3

Niveau de priorité : 2

➤ **Remarque :**

Marquage au sol places handicapé, panneau de signalisation à déplacer (angle rue de Verdun).



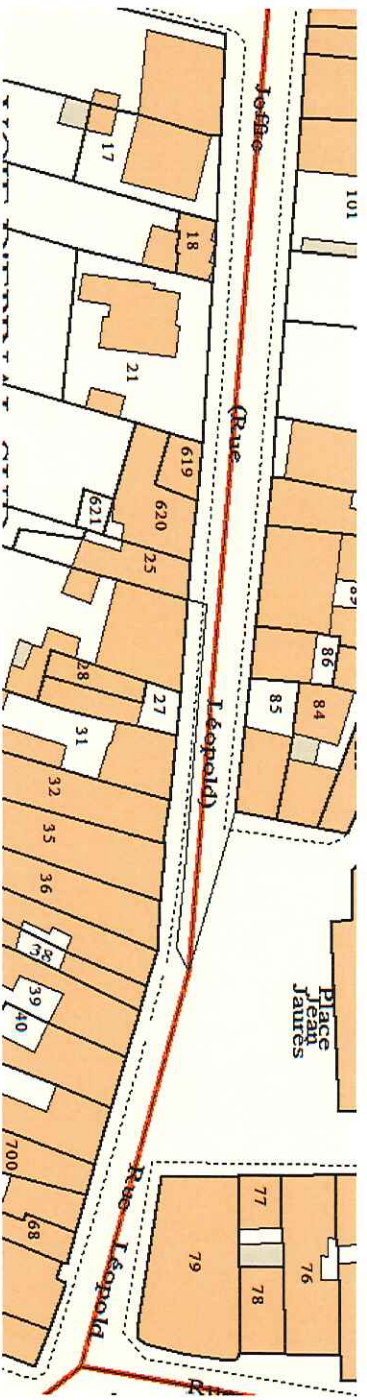
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : enrobé très moyen
- Nombre de passages piétons : 6
- Nombre de passages piétons non conforme : 6
- Nombre bateau à réaliser : 6
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 6
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 1
- M2 Réfection trottoir à réaliser : 10
- M1 Bordures à refaire : 18
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes : 1 à créer aux services techniques.

Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 2

Remarque

Réfection trottoir à réaliser : programmé pour 2016.



Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 2

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : trottoir enrobé sur 1 coté OK
- Nombre de passages piétons : 4
- Nombre de passages piétons non conforme : 4
- Nombre de bateau à réaliser : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 8
- M2 Réfection trottoir à réaliser : totalité sur 1 coté
- M1 Bordures à refaire : totalité sur 1 coté
- Nombre de bancs à réaliser : 1 à mi hauteur

➤ **Remarque :**

Il n'y a pas de trottoir coté pharmacie.



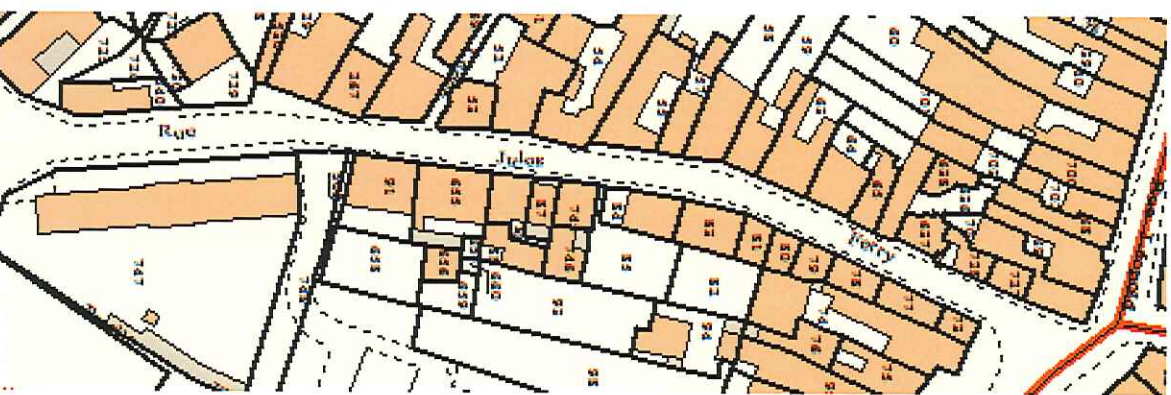
Niveau de conformité : 2
Niveau de priorité : 2

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : enrobé OK
- Nombre de passages piétons : 4
- Nombre de passages piétons à créer : 0
- Nombre de passages piétons non conforme : 4
- Nombre bateau à réaliser : 7
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 8
- Nombre de potelets à installer : 8
- Obstacle à déplacer ou modifier : borne incendie angle école accès cour de l'amitié et pâtisserie Marchal à protéger.

➤ **Remarque :**

Les stationnements doivent être à plus de 5 ml des PP.
Nombre et position à supprimer ou modifier : lère place après PP entrée rue depuis Bayeux.



Niveau de conformité : 4

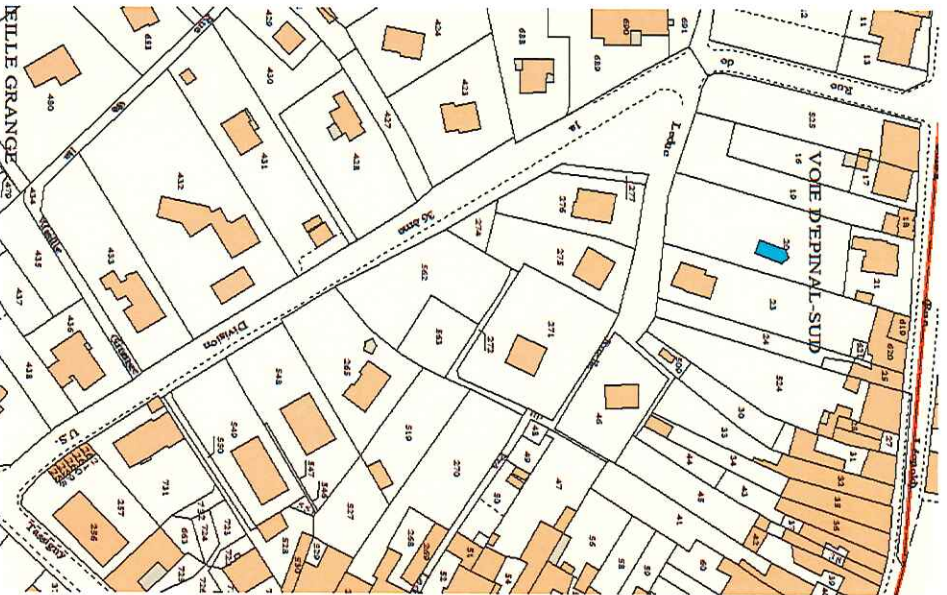
Niveau de priorité : 2

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : inexistant sur 1 coté depuis la CC vers Av Lattre
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 3
- Nombre de bateau à réaliser : 4
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 4
- Nombre de potelets à installer : 12
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 2 passages ruelle Pré Leduc.
- Trottoir à créer ou à modifier : coté droit vers avenue de Lattre.
- Nombre de place de parking handicapé : 1 place handicapé devant cc ok.

➤ **Remarque :**

Depuis rue Joffre jusqu'au parking cc trottoir largeur 60cm sur les 2 cotés.
Projet 2016 (acquisition bande terrain Mr CARTIGNI).



➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

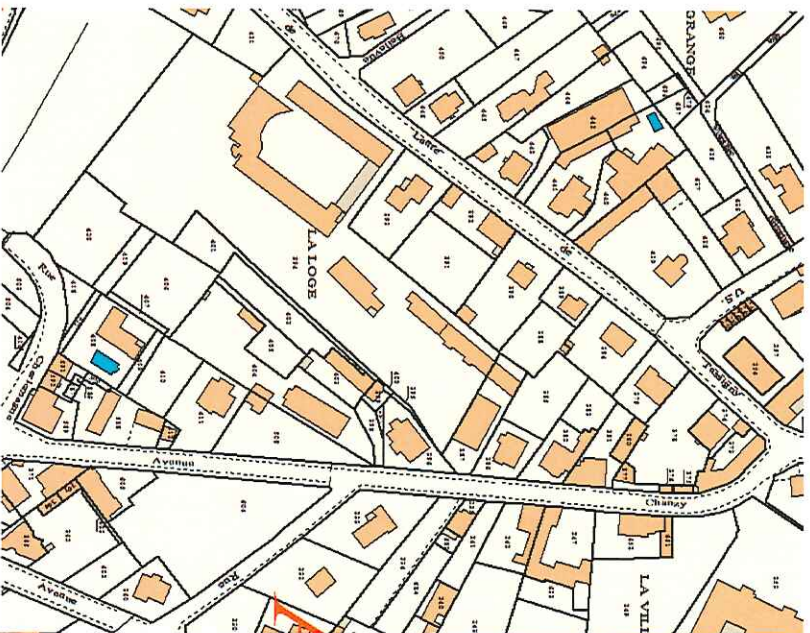
Niveau de conformité : 3

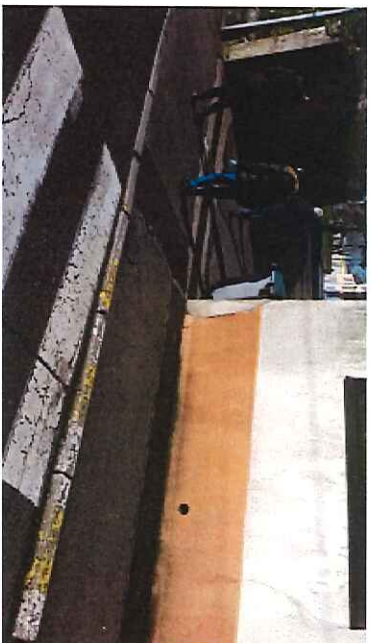
Niveau de priorité : 2

- Etat trottoirs : Enrobé moyen
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 3
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 3 = 2 + 1 en bas de rue
- Nombre de bateau à réaliser : 3
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 6
- Nombre de place de parking handicapé supplémentaire à réaliser : matérialiser 1 place crèche
- Nombre et emplacement PH à mettre aux normes :
- Nombre de bancs existants : 1 en bas face gare
- Nombre de bancs à réaliser : 2 (entrée ruelle des écoliers et parking crèche).

➤ **Remarque :**

4 bateaux trottoirs croisement école-crèche - rue du Fraisne + passage protégé
Crèche et Jeunesse laïque, rampe accès handicapé à remettre en état.





➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

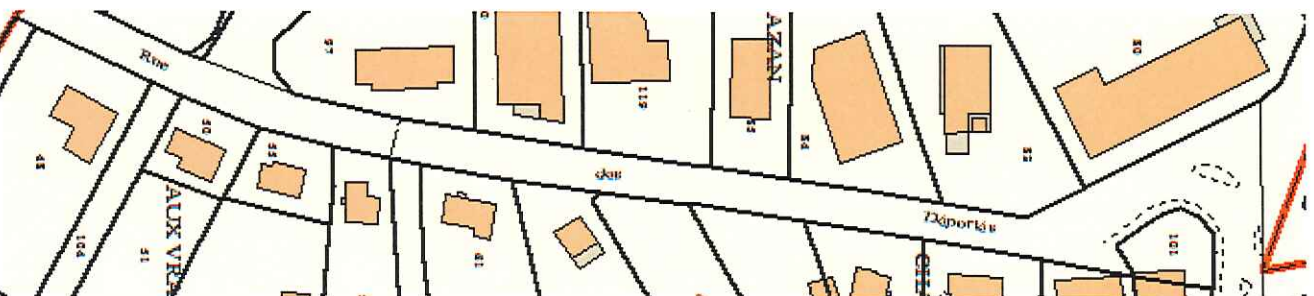
- Etat trottoirs : inexistant
- Nombre de passages piétons : 0
- Nombre de passages piétons à créer : 2
- M2 Réfection trottoir à réaliser : totalité sur coté habitations.

Niveau de conformité : 4

Niveau de priorité : 3

➤ **Remarque :**

Rue à forte fréquentation auto=accès champ le duc



Niveau de conformité : 4

Niveau de priorité : 3

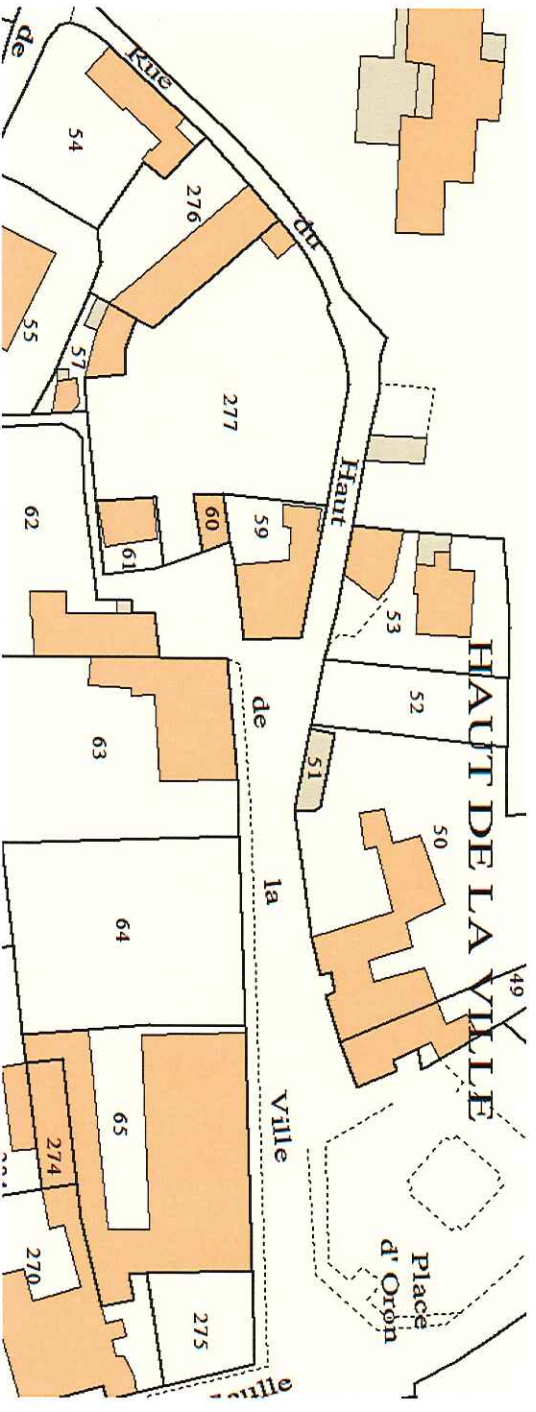
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : enrobé HS
- M² réfection trottoir à réaliser : la totalité
- Ml bordures à refaire : la totalité
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 2

➤ **Remarque :**

Se mettre aux normes sur 1 coté, projet 2016.

Accès haut jardin d'enfants pas de bateau, état sol jardin enfant.



➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

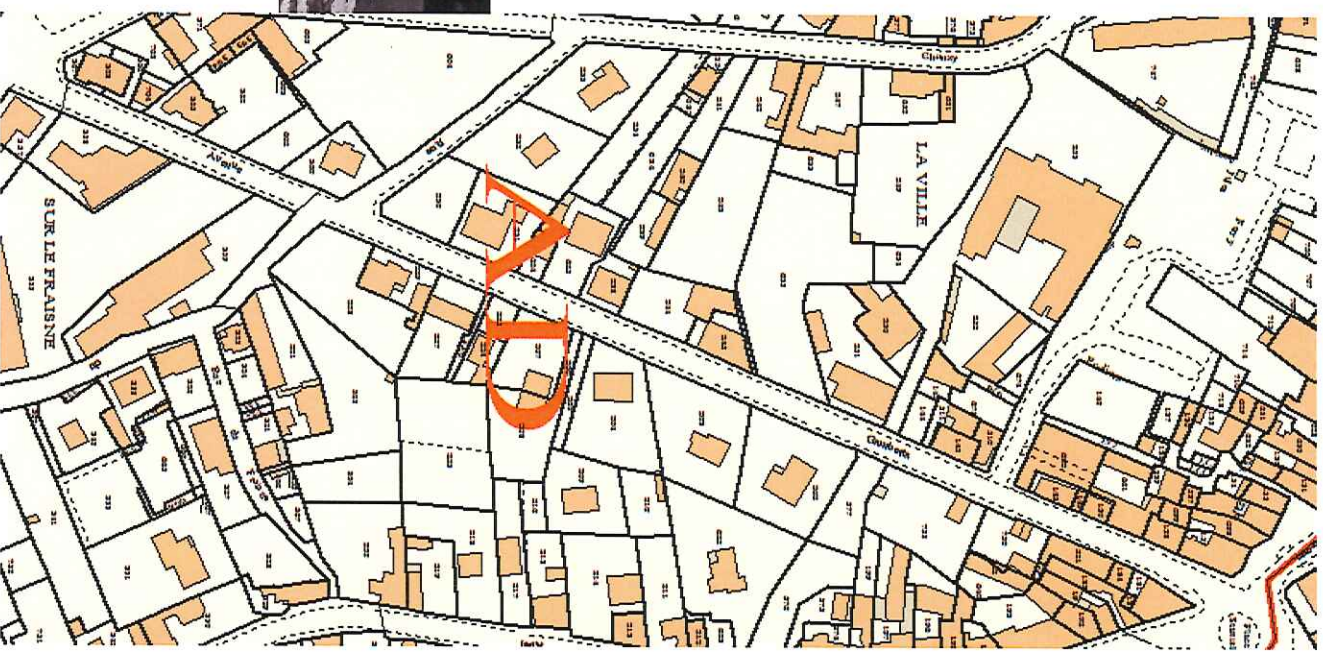
- Etat trottoirs : enrobé moyen
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 3
- Nombre bateau à réaliser : 7
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 7
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 1 bas de la rue
- Obstacle à déplacer ou modifier : bacs à fleur en bas de rue coté ex café plaques regards
- Nombre de places de parking handicapé : 0
- Nombre de places de parking handicapé à réaliser : gare = 1
- Nombre de bancs existants : 5

➤ **Remarque :**

Accès gare non conforme trottoir de mauvaise qualité, accès à réaliser croisement rue du fraisine, traversée de route face à la gare pour accès rue gambetta à matérialiser et sécuriser.

Rue en forte pente.

Parking gare en pavés : très mauvais état y compris bordures.



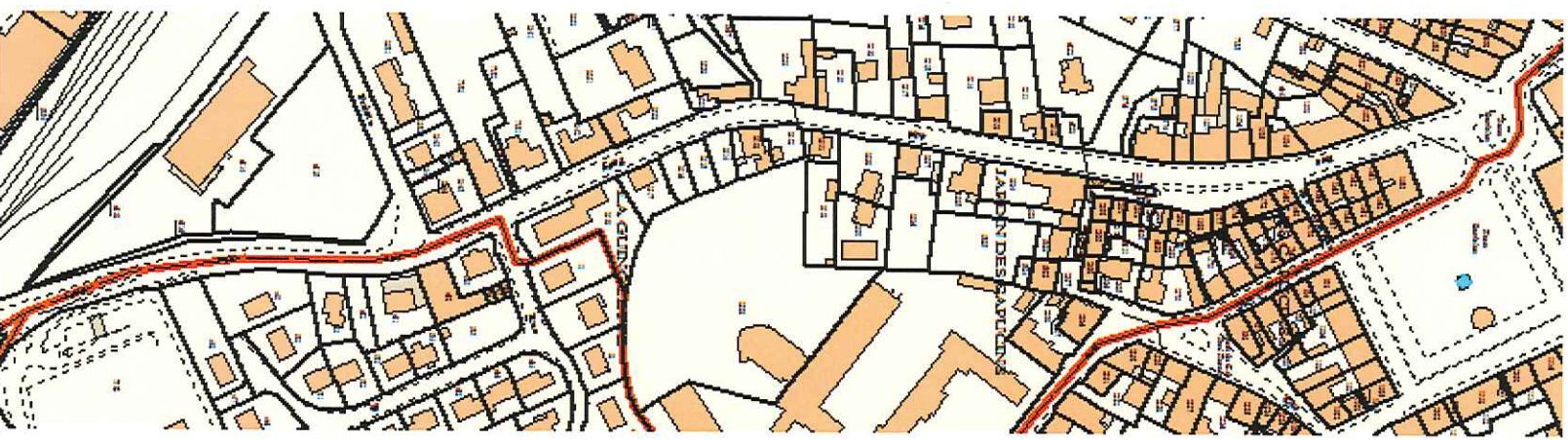


Niveau de conformité : 3

Niveau de priorité : 3

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : enrobé mauvais état
- Nombre de passages piétons : 7
- Nombre de passages piétons non conforme : 7
- Nombre de bateau à réaliser : 6
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 14
- M² réfection trottoir à réaliser : 30
- Ml bordures à refaire : 20
- Obstacle à déplacer ou modifier : plaques fonte de regards émergentes
- Nombre de place de parking handicapé à réaliser : 1
- Nombre de bancs existants : 1
- Nombre de bancs à réaliser : 1





DIAGNOSTIC : Parking Poste

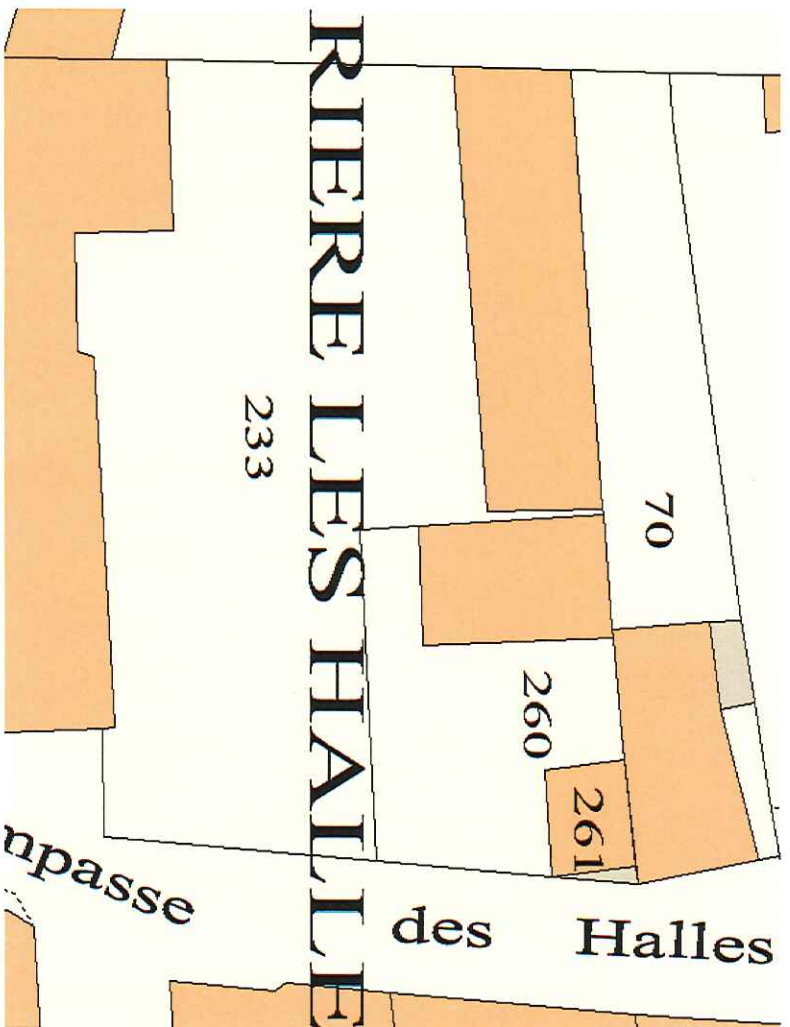
23

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat sol moyen.
- Nombre de place de parking handicapé : 0

Niveau de conformité : 2

Niveau de priorité : 3

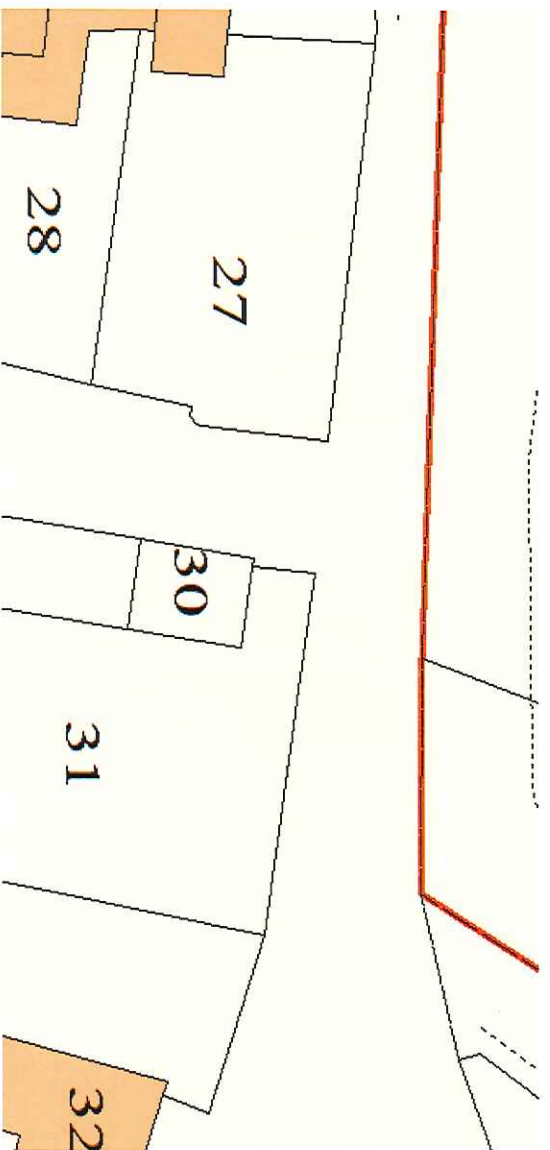


Niveau de conformité : 1

Niveau de priorité : 3

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé OK
- Nombre de place de parking handicapé : 1



Niveau de conformité : 4

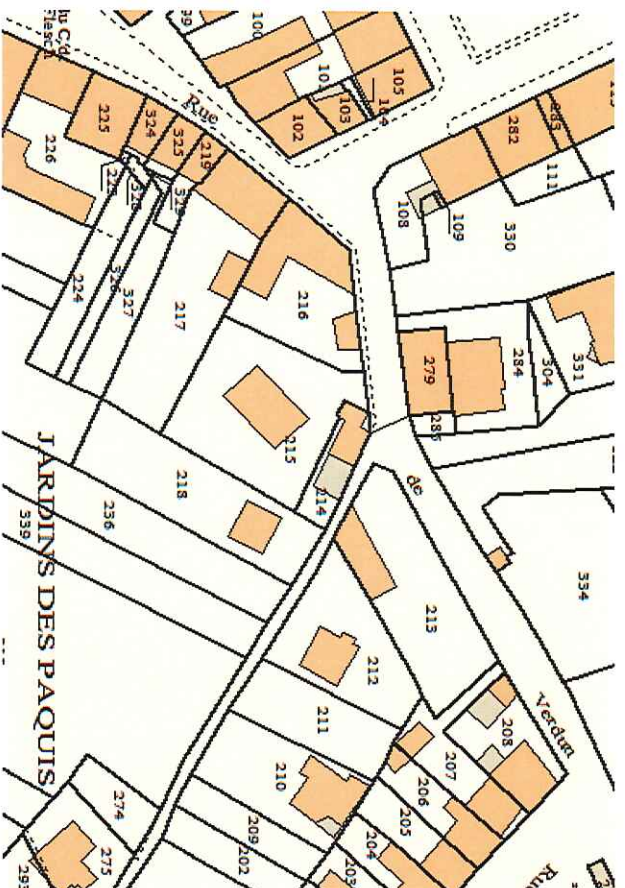
Niveau de priorité : 3

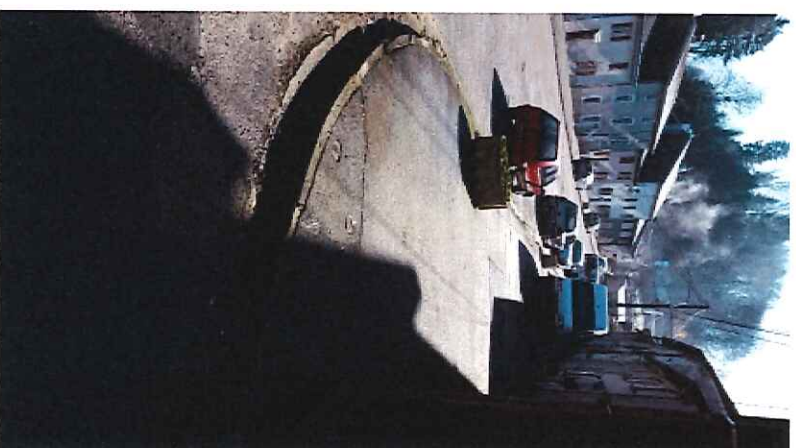
➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé mauvais état
- Nombre de passages piétons : 0
- Nombre de passage piéton à créer en totalité : 4 = 2 en haut + 2 en bas
- M2 Réfection trottoir à réaliser : totalité
- M1 Bordures à refaire : totalité
- Obstacle à déplacer ou modifier : poubelles, plaques regards, poteau EDF, marches escaliers

➤ **Remarque :**

Bordures HS, largeur insuffisante, pas de trottoir sur la partie basse, rue en forte pente.





Niveau de conformité : 4

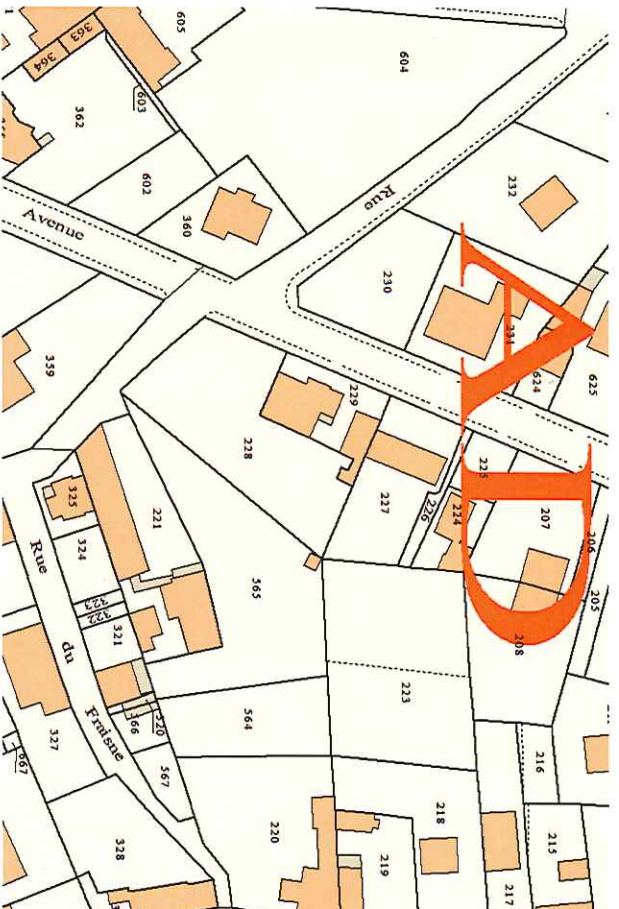
Niveau de priorité : 3

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : inexistant de la rue Gambetta à la rue Abel ferry.
- Nombre de passages piétons : 1
- Nombre de passages piétons non conforme : 1
- Nombre de bateau à réaliser : 2
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 2
- Nombre de potelets à installer : 4
- Nombre de passages piétons à créer en totalité : 4

➤ **Remarque :**

Trottoir existant en forte pente de la rue Gambetta à la rue Chanzy.



Niveau de conformité : 3

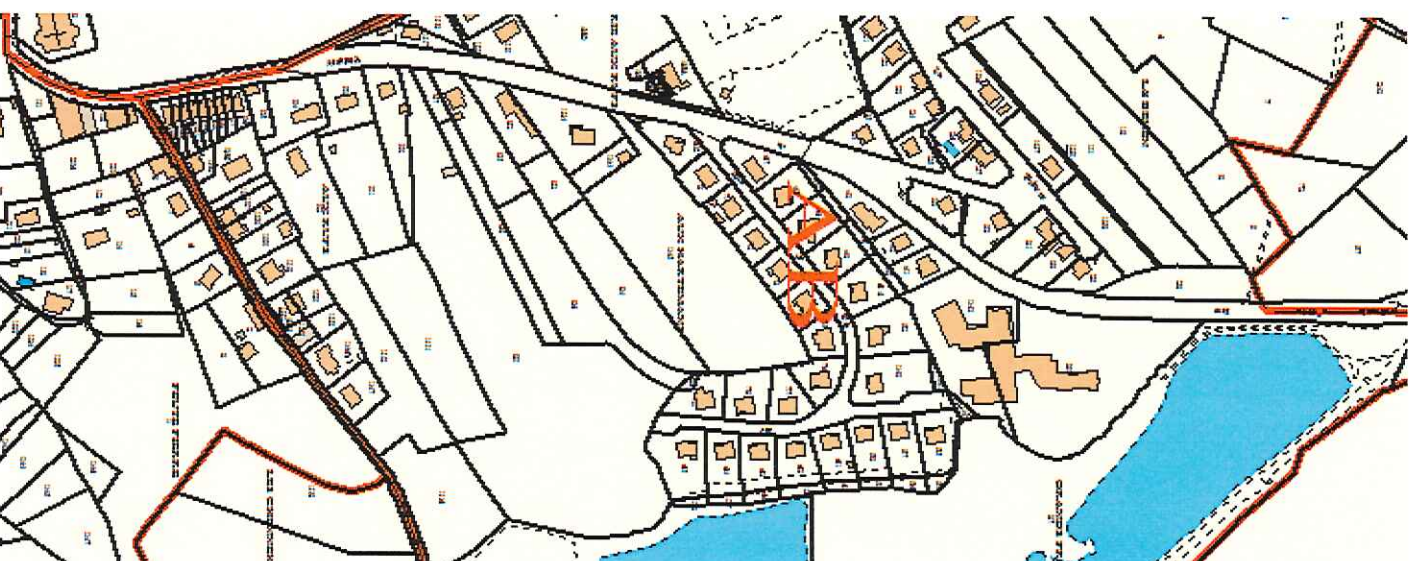
Niveau de priorité : 3

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé OK haut, moyen milieu, grave du vatin maison de retraite
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 3
- Nombre de bateau à réaliser : 6
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 6
- Nombre de potelets à installer : 12
- Nombre de passages piétons à créer en totalité : 2
- M2 Réfection trottoir à réaliser : trottoir à réaliser de la croix sapin au stade.
- Nombre de place de parking handicapé à réaliser : 2(stade et Pointhaie)
- Nombre de bancs à réaliser : 2

➤ **Remarque :**

Plus de trottoir de la rue croix sapin au stade - allée le long maison de retraite à refaire en enrobé : projet 2016.



Niveau de conformité : 2

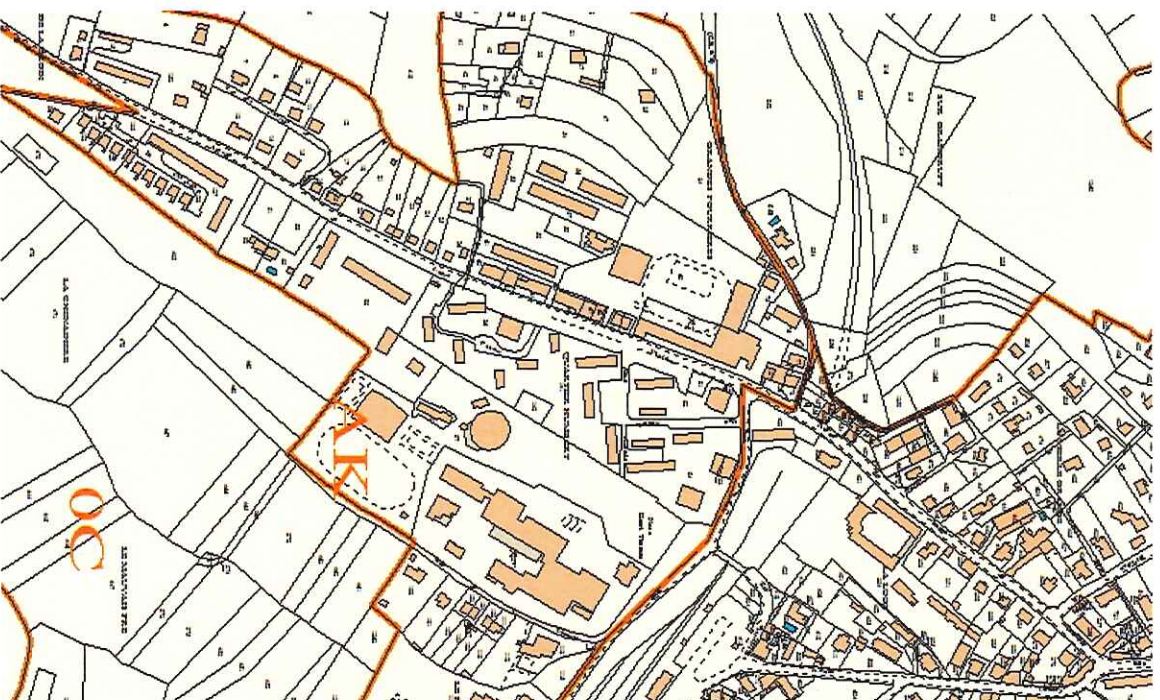
Niveau de priorité : 3

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : Enrobé moyen coté gauche jusqu'au lycée.
- Nombre de passages piétons : 10
- Nombre de passages piétons non conformes : 3
- Nombre de bateau à réaliser : 5
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 6
- Nombre de potelets à installer : 8
- Nombre de passages piétons à créer en totalité : 3 (passages rues).
- Nombre de place de parking handicapé : 0
- Nombre de place de parking handicapé à réaliser : 1 école sur parking
- Nombre de bancs existants : ok
- Nombre de bancs à réaliser : 1 en + école

➤ **Remarque :**

Conformité ok de la rue Curie à la sortie Bruyères vers Laval. Pas de bateaux au croisement rue 366 US, rue curie, rue du Lycée, etc.



Niveau de conformité : 5

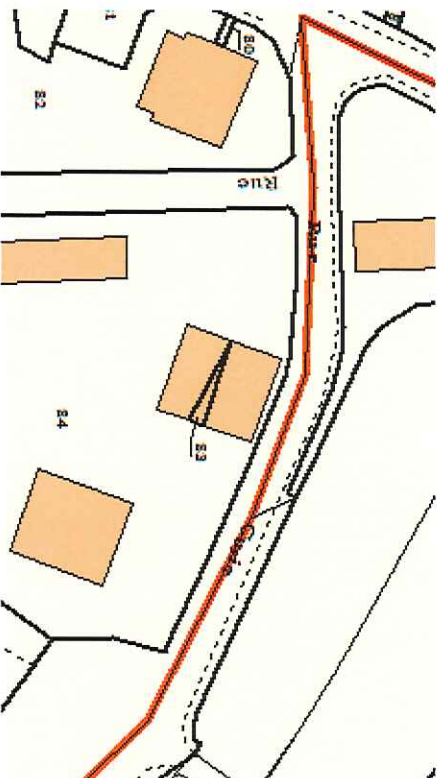
Niveau de priorité : 4

➤ **Caractéristiques et travaux à réaliser :**

- Etat trottoirs : rue très en pente (enrobé)
- Nombre de passages piétons : 3
- Nombre de passages piétons non conforme : 3
- Nombre de bateau à réaliser : 6
- Nombre de bandes podotactiles à réaliser : 6
- Nombre de potelets à installer : 12
- M1 Bordures à refaire : 10
- Nombre de bancs existants : 1

➤ **Remarque :**



Rue très en pente (10%) trottoir ne pouvant être élargis



5 – Plan de mise en accessibilité

b – Estimation sommaire des aménagements

N° de fiche	Nom des rues	Niveau de Priorité	Accessibilité avant TVX	Accessibilité après TVX	Estimation totale TTC
1	Avenue du Cameroun	1	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	13936.19
2	Esplanade souvenir – Rond-Point	1	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	22942.20
3	Place Jean-Jaurès	1	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	7120.85
4	Rue Charlemagne (de Rue Chanzy à SNCF)	1	Accessibilité moyennement conforme	Accessibilité conforme	16173.70
5	Rue Charlemagne et rue des Résistants	1	Accessibilité partiellement conforme	Accessibilité moyennement conforme	34187.40
6	Rue du Général de Gaulle	1	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	23677.80
7	Rue de l'hôpital jusqu'à la maison de retraite rue Louis Marin	1	Accessibilité moyennement conforme	Accessibilité presque conforme	22660.25
8	Parking Relais de la Cité	1	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	2940.00
9	Rue Jean Lurçat et rue Mignonne	1	Accessibilité moyennement conforme	Accessibilité presque conforme	21225.75
10	Rue Léopold	1	Accessibilité conforme	Accessibilité conforme	720.00
11	Cours de l'amitié	2	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	8782.90
12	Parking Eglise	2	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	1100.00
13	Place Stanislas et pourtour	2	Accessibilité moyennement conforme	Accessibilité presque conforme	7571.87
14	Rue Joffre	2	Accessibilité presque conforme	Accessibilité conforme	30389.05
15	Route Gérardmer et rond-point Leclerc	2	Accessibilité presque conforme	Accessibilité presque conforme	12178.60

	Accessibilité conforme
	Accessibilité presque conforme
	Accessibilité moyennement conforme
	Accessibilité partiellement conforme
	Accessibilité ne pouvant pas être mis en conformité

16	Rue Jules Ferry	2			27872.60
17	Rue de la 36ème Division	2			33134.45
18	Rue Chanzy et parking Crèche	2			39096.70
19	Rue des Déportés	3			16173.50
20	Rue du Haut de la Ville et Place d'Oron	3			16173.50
21	Avenue Gambetta et parking gare	3			34937.10
22	Rue Abel Ferry	3			29309.55
23	Parking Poste	3			0
24	Parking Tilleul et Tomosu	3			0
25	Rue de Verdun	3			32347.40
26	Rue du Fraisne	3			40434.25
27	Rue Vielsalm	3			52330.24
28	Avenue de Lattre	3			46210.48
29	Rue Curie	4			22425.74



5 – Plan de mise en accessibilité

b – Estimation sommaire des aménagements

N° de fiche	Nom des rues	A TTC	B TTC	C TTC	D TTC	Estimation Totale TTC
1	Avenue du Cameroun	10839.36	1348.00	1748.83		13936.19
2	Esplanade souvenir - Rond point	9942.00			13000.00	22942.20
3	Place Jean-Jaurès		1348.80	5772.05		7120.85
4	Rue Charlemagne (de Rue Chanzy à SNCF)	8086.85		8086.85		16173.70
5	Rue Charlemagne et rue des Résistants			32347.40	1840.00	34187.40
6	Rue du Général de Gaulle	8664.10		13173.70	1840.00	23677.80
7	Rue de l'hôpital jusqu'à la maison de retraite rue Louis Marin	4466.55	1100.00	16173.70	920.00	22660.25
8	Parking Relais de la Cité		1100.00		1840.00	2940.00
9	Rue Jean Lurçat et rue Mignonne	5052.05		16173.70		21225.75
10	Rue Léopold	720.00				720.00
11	Cours de l'amitié	7434.10	1348.80			8782.90
12	Parking Eglise		1100.00			1100.00
13	Place Stanislas et pourtour	4754.50	1200.00	1617.37		7571.87

- Mise en conformité : bordures, dalles, potelets et peinture.
- A**
- Places de stationnement handicapé :
- B** Modifications et/ou créations.
- Passages piétons (Déplacement et/ou création)
- C**
- Divers (obstacles, bancs,...)
- D**

14	Rue Joffre	22302.30		8086.75		30389.05
15	Route Gérardmer et rond-point Leclerc	11258.60			920.00	12178.60
16	Rue Jules Ferry	27872.60				27872.60
17	Rue de la 36ème Division	16960.95		16173.50		33134.45
18	Rue Chanzy et parking Crèche	12996.15		24260.55	1840.00	39096.70
19	Rue des Déportés			16173.50		16173.50
20	Rue du Haut de la Ville et Place d'Oron			16173.50		16173.50
21	Avenue Gambetta et parking gare	25750.35	1100.00	8086.75		34937.10
22	Rue Abel Ferry et rue Honolulu	27289.55	1100.00		920.00	29309.55
23	Parking Poste					0
24	Parking Tilleul et Tomosu					0
25	Rue de Verdun			32347.40		32347.40
26	Rue du Fraisne	8086.85		32347.40		40434.25
27	Rue Vielsalm	22316.54	12000.00	16173.70	1840.00	52330.24
28	Avenue de Lattre	20976.48	540.00	24260.55	920.00	46210.48
29	Rue Curie	21225.74			1200.00	22425.74
TOTAL						616 052.07

5 – Plan de mise en accessibilité

C – Planning prévisionnel des travaux et des investissements

Années	Secteurs de travaux	Estimation TTC
2016	Place Jean-Jaurès - Parking Relais de la Cité - Rue Joffre pour partie	25 255.38 €
2017	Avenue du Cameroun - Esplanade souvenir Rond point - Rue Charlemagne (de Rue Chanzy à SNCF) - Rue Léopold - Cours de l'amitié - Rue Joffre pour partie	78 849.52 €
2018	Rue Charlemagne et rue des Résistants – Rue du Général de Gaulle	57 875.20 €
2019	Rue Jean-Lurçat et Rue Mignonne – Place Stanislas et Pourtour	51 457.87 €
2020	Route Gérardmer et rond-point Leclerc – Rue Jules Ferry – Rue de la 36ème Division	73 185.65 €
2021	Rue Chanzy et parking Crèche – Rue des Déportés	55 270.20 €
2022	Rue du Haut de la Ville et Place d'Oron – Avenue Gambetta et parking gare	51 110.60 €
2023	Rue Abel Ferry et rue Honolulu – Rue de Verdun	61 656.95 €
2024	Rue du Fraisne	40 434.25 €
2025	Rue Vielsalm	52 330.24 €
2026	Avenue de Lattre – Rue Curie	68 636.22 €

6 – *Evaluation et mise à jour*

- L'évaluation et la mise à jour (Périodicité) :

Le plan de mise en accessibilité sera évalué à la fin de chaque année civile.

La mise à jour des données (recensement des contraintes, cartographie, tableau de bord et suivi des travaux de mise en conformité) sera effectuée au fur et à mesure de la réalisation des objectifs indiqués au Plan de mise en Accessibilité et cela au minimum une fois par an.

- La révision du Plan de mise en Accessibilité pourra être engagée :

- A l'occasion de la parution de nouvelles dispositions réglementaires (loi, décret, circulaire,...) qui pourraient le nécessiter.

- Pour tenir compte de :

- Des travaux du programme annuel de voirie qui auront peut-être intégré des aménagements prévus dans ce Plan de mise en Accessibilité.

- Des nouvelles constructions de la création ou de la fermeture d'un ou plusieurs services publics, mutation.

- De la revalorisation tarifaire des aménagements.

- Une prise en compte de l'accessibilité dans les nouveaux projets.

6 – Evaluation et mise à jour

- La volonté d'améliorer l'accessibilité dans l'ensemble de la ville.

Dans tous nouveaux projets ou travaux de réaménagements voici quelques impératifs à appliquer concernant les 2 contraintes le plus souvent rencontrées :

Le cheminement :

- Le sol doit être non meuble, non glissant, sans obstacle à la roue.
- Le profil en long est de préférence horizontal et sans ressaut.
- Lorsqu'une pente ne peut être évitée, elle doit être $\leq 5\%$
- Le profil en travers (dévers) doit être $\leq 2\%$
- Eviter les bornes et poteaux qui constituent des obstacles isolés.
- La largeur minimal du cheminement doit être d'1m40 libre de tout obstacle.

Le mobilier urbain :

- Rationaliser les implantations afin d'éviter toute accumulation d'obstacles.
- Regrouper les fonctions, créer des bandes techniques, libérer les cheminements.
- Le trottoir doit être abaissé au droit de chaque traversée pour piétons avec bande d'éveil de vigilance obligatoire.
- Les ressauts doivent être ≤ 2 cm.



Le Maire,

Yves BONJEAN